REPUBLIQUE DU CAMEROUN
****
Paix – Travail – Patrie
****
REGION DE **L'OUEST**
****
DEPARTEMENT DE LA MENOUA
****
COMMUNE DE PENKA-MICHEL

REPUBLIC OF CAMEROON
****
Peace – Work – Fatherland
****
WEST REGION
****
MENOUA DIVISION
****
PENKA-MICHEL COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de

Réalisé par : Association des Chercheurs en Economie de développement Appliquée

Avec l'appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

Citizen Report Card

Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau, de la santé, de l'éducation et des services communaux

Enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux dans la Commune de Penka-Michel en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces secteurs

CANEVAS DE REDACTION DU RAPPORT

LISTE DES SIGLES 4

LISTE DES TABLEAUX 5

PREFACE 8

RESUME EXECUTIF 9

INTRODUCTION GENERALE 11

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE 13

I.2 Plan de sondage 13

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête 16

I.4 Collecte et analyse des données 17

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE PENKA-MICHEL 19

II.1 Présentation de la Commune 19

II.1.1 Situation administrative et historique 19

Figure 1.2 : Plan de localisation de la Commune de Penka-Michel 22

II.1.3 Situation géographique 23

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle 24

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation 26

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles 31

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau 31

II.3.2 Secteur santé 33

Annexe 3 : Questionnaire 95

LISTE DES SIGLES

APEE : Association des Parents d'Élèves et Enseignants

CMA : Centre Médical d'Arrondissement

COGES: Comité de Gestion

COSA : Comité de Santé

CTD : Collectivité Territoriale Décentralisée

CVC : Comité de Veille Citoyenne

CVUC: Communes et Villes Unies du Cameroun

ELECAM : Elections Cameroon

INS : Institut National de la Statistique

ACEDA : Association des chercheurs en Economie de Développement Appliqué

MINATD : Ministère de l'Administration Territorial et de la Décentralisation

MINEDUB : Ministère de l'Éducation de Base

MINEE : Ministère de l'Eau et de l'Energie

MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires

MINSANTE: Ministère de la Santé publique

OSC : Organisation de la Société Civile

PCD : Plan Communal de Développement

PNDP : Programme National de Développement Participatif

PTF : Partenaire Technique Financier

RGPH Recensement Général de la Population et des habitats

ZD : Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 0.1: Bilan de la collecte des données dans la commune de Penka-Michel 17

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune 31

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune 33

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation 34

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux 35

Tableau 3.1: Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe **38**

Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge **38**

Tableau 3.3: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 41

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique **41**

Tableau 3.5: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 42

Tableau 3.6: Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages 43

Tableau 3.7: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 44

Tableau 3.8: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 45

Tableau 3.9: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau 45

Tableau 3.10: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 46

Tableau 3.11: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source 47

Tableau 3.12: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 48

Tableau 3.13: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin 49

Tableau 3.14: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 50

Tableau 3.15: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 50

Tableau 3.16: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 52

Tableau 3.17: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence .. 53

Tableau 3 0.18: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé 54

Tableau 3.19: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 55

Tableau 3.20: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 56

Tableau 3.21: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 58

Tableau 3.22: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant 59

Tableau 3.23: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 61

Tableau 3.24: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 62

Tableau 3.25: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 63

Tableau 3.26: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence 64

Tableau 3.27: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire 64

Tableau 3.28: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public 65

Tableau 3.29: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 66

Tableau 3.30a : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement en zone urbaine 67

Tableau 3.31: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle ... 68

Tableau 3.32: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence 69

Tableau 3.33: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence 70

Tableau 3.34: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement 70

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction 72

Tableau 3.36: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 73

Tableau 3.37: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du

service rendu dans le secteur de l'éducation 74

Tableau 3.38: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service 76

Tableau 3.39: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal 78

Tableau 3.40: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 81

Tableau 3.41: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune 83

Tableau 3.42: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction 84

Tableau 3.43: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale 85

PREFACE

PREFACE

Dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations et impulser le processus de décentralisation, le gouvernement camerounais a institué un Programme Nationale de Développement Participatif (PNDP). Dans le cadre de ce programme, plusieurs actions ont été effectuées à cet effet dans la commune de Penka-Michel.

Après les deux précédentes phases jugées satisfaisantes, le gouvernement a instruit une troisième phase de consolidation. Celle-ci se consacre notamment sur la densification de l'engagement citoyen à travers le mécanisme de gestion des doléances, la mise en échelle du contrôle citoyen de l'action publique (Scorecard), le suivi permanent des activités des communautés et l'implication accrue des instances de vérifications et de contrôle dans la transparence Budgétaire communale.

En ma qualité de maire de la commune de Penka-Michel, je trouve que la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique dans ma commune est d'un intérêt capital dans ce sens qu'il va permettre de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement en vue de garantir la fourniture des infrastructures et les services socio-économiques durables et de qualité.

La mise en œuvre de ce mécanisme a été faite à travers une enquête sur la perception des populations de l'espace communal sur l'offre des services communaux et publics, notamment dans le secteur de la santé, de l'hydraulique et de l'éducation.

Cette enquête a été mise en œuvre dans la commune de Penka-Michel conjointement avec le PNDP en collaboration avec l'INS et l'accompagnement de l'Association des chercheurs en Economie de développement Appliquée (ACEDA) spécialisée dans les thématiques de développement. L'objectif global poursuivi par ce travail était de collecter les avis des populations sur la perception des services communaux et publics.

Les attentes du Maire de la commune de Penka-Michel par rapport à la mise en œuvre du CCAP dans sa circonscription est qu'il améliore de façon progressive les actions de la commune sur le terrain, qu'il fasse ressortir de part les avis des populations les différents problèmes du moment. Enfin qu'à partir du CCAP, la nécessité d'actualiser les politiques communales de développement (PCD) se fasse ressentir réellement.

Maintenant que la commune de Penka-Michel dispose d'un document ou sont recensés les avis des populations sur leur perception de l'offre des biens et services publics et leur gestion, le défi est de travailler dans le sens du plan d'action proposé afin de trouver des solutions durables aux difficultés que rencontrent nos populations au quotidien.

Tout en vous souhaitant bonne lecture de ce document dans la globalité, j'ose croire que le fruit de ce travail qui a été réalisé par le PNDP, l'INS et l'ACEDA nous conduira à une meilleure gestion de notre commune afin d'atteindre les objectifs de développement durable tel qu'inscrit dans le plan de développement communal (PCD).

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON
Commune de Penka-Michel
(MENOUA)
LE MAIRE
WESTERN REGION
REGION DE L'OUEST

LE MAIRE

Jean Pierre Tsucze Foxang
PLEG Enseignant H/E

RESUME EXECUTIF

Depuis 1996, le Cameroun a entamé un vaste chantier sur la décentralisation avec pour but une meilleure gouvernance de proximité afin d'améliorer les conditions des vies des populations et d'atteindre les objectifs de développement durable. Dans cette optique, le transfert des compétences aux régions et aux communes est un levier important dans cette démarche avec l'appui technique du PNDP pour appuyer le processus. Sur le plan technique, le caractère sensible de cette opération exige que l'échantillonnage et l'analyse des données qui en découleront soient rigoureux et obéissent à une méthodologie qui repose sur des bases scientifiques. Sur le plan administratif et financier, la Coordination de l'opération, la collecte, l'analyse des données, la production des rapports, la dissémination des résultats et la conduite des changements issus de l'opération sont autant d'activités de l'opération qui induisent des coûts non négligeables, parfois au-dessus des capacités de certaines Communes. La prise en charge de l'opération est donc une donnée à intégrer dans la réflexion visant à mettre en place de tels mécanismes. Sur le plan du pilotage de l'opération, le succès de l'opération exige un comité suffisamment indépendant pour que les résultats reflètent la perception réelle des bénéficiaires, il devrait également être suffisamment fort pour accompagner la Commune dans la conduite des changements qui seront suggérés par l'évaluation. Avec des résultats satisfaisants au sorti de la première phase du Scorecard, le PNDP a institué la phase II de l'enquête qui s'est réalisée dans environs 188 Communes sur l'ensemble du territoire national auprès des ménages pour capter leurs perceptions sur l'offre des services dans les secteurs de l'hydraulique, la santé, l'éducation et le service communal. La conduite technique de l'opération dans la Commune de Penka-Michel a été confiée à l'organisation de la société civile ACEDA. L'appui technique de l'INS a été prépondérant dans la conception et l'opérationnalisation de l'étude. L'enquête auprès des utilisateurs des différents services effectués au sein de la Commune de Penka-Michel a permis d'avoir une appréciation des secteurs de l'hydraulique, de la santé, de l'éducation et des services communaux à l'aide des indicateurs tel que : la disponibilité, l'accès, l'utilisation des services, la qualité, les coûts, le degré de satisfaction des services fournis, les raisons d'insatisfaction et les suggestions d'amélioration.

Dans le secteur de l'hydraulique

Il ressort de l'étude que 74% des ménages ne sont pas satisfaits de l'approvisionnement en eau potable dont 53,1% pour des raisons de mauvaise qualité de l'eau, 50,4% pour l'insuffisance des points d'approvisionnements en eau et 50% l'éloignement des points d'eau. Les raisons secondaires sont pour 3,1% des ménages liées au coût élevé de l'approvisionnement en eau, et pour 9,6% des ménages liées à la mauvaise gestion des points d'eau. Il en ressort que 69,2% des ménages sont prêts en s'engager pour l'amélioration de l'offre des services en approvisionnement en eau à travers une contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire. De ce diagnostic, il est fortement recommandé une amélioration de l'offre en eau potable ainsi qu'une meilleure gestion des infrastructures en eau.

Dans le secteur de la santé

Il en ressort que 57,5% des ménages fréquentent plus les formations sanitaires publiques dont 90,51% à cause de la qualité des soins fournis. Cependant, 34,7% des ménages ne sont pas satisfaits de l'offre des services de santé pour des raisons dont 87,8% pour des raisons liées à l'éloignement des formations sanitaires, 64,9% pour le cout élevé de l'accès aux soins. Le principal axe de changement qui découle de ce constat est l'augmentation des infrastructures sanitaires, et une meilleure gouvernance sanitaire.

Dans le secteur de l'éducation

En moyenne 86,4% des ménages enquêtés ont des enfants dans un établissement public quel que soit le cycle (maternel, primaire, secondaire 1er et 2nd cycle). Ainsi 78,33% justifient leur choix pour des raisons liées à la qualité de l'éducation. Cependant, 6,59% ne sont pas satisfaits de l'offre des services en éducation dont 66,66% à cause de l'éloignement des établissements, 66,66% pour les couts élevés de la scolarité et 23,3% pour la qualité des enseignements dispensés. Les axes de changements pour améliorer l'accès à l'éducation sont : l'amélioration de l'offre en infrastructures, la réduction des couts de scolarisation et l'amélioration de la qualité des enseignements dispensés.

Dans le secteur de la commune

Environ 36,68% des ménages ne sont pas satisfaits des services communaux. Ainsi 72,56% des ménages le sont à cause de la non information des populations de la gestion communautaire, 41,59 % pour le manque de confiance envers l'exécutif et 12,38 % à cause de la corruption. Au regard de ces informations, il est fortement recommandé l'amélioration de l'offre des services communaux, la réduction de la corruption ainsi que l'amélioration de la gouvernance

communale.

INTRODUCTION GENERALE

Le Cameroun, à travers la réforme constitutionnelle de du 18 juin 1996, s'est engagé dans un processus de décentralisation afin de garantir la participation optimale des citoyens à la vie sociopolitique et économique.

Pour mieux répondre à cet idéal et dans le souci de s'arrimer aux standards internationaux en matière de gouvernance, notamment à travers la Déclaration de Paris qui consacre, entre autres, les principes de redevabilité et de participation citoyenne aux politiques publiques, le Cameroun a entrepris des réformes en matière de finances publiques dont l'instrument le plus populaire est l'adoption de la budgétisation par programme (budget de programme) dont les bases sont jetées par *la loi n°2007/006 du 26 décembre 2007* qui organise les conditions du nouveau régime financier au Cameroun.

Les collectivités territoriales décentralisées au premier rang desquelles la Commune apparait comme le vecteur de la démocratie. Elle s'efforce, à travers divers outils et mécanisme (budget participatif, PCD, etc.), d'implémenter les principes fondamentaux de la démocratie moderne, dont la participation citoyenne à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques publiques locales. C'est ainsi que le citoyen est appelé à s'impliquer activement dans la vie de sa Commune afin d'être à la base des initiatives locales de développement durable. Le contrôle citoyen de l'action publique apparaît alors comme un outil essentiel à cette fin.

C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP), instrument mis en place par le Gouvernement du Cameroun pour promouvoir une meilleure participation des communautés et des citoyens à l'action des collectivités territoriales décentralisées (CTD), en collaboration avec les Communes et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) ou « *Citizen Report Card* » dit Projet ScoreCard.

Le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) est toute action initiée par les citoyens (individuellement ou à travers les organisations de la société civile), dans le but d'apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés ; de contrôler l'action publique ou permettre à ce que les décideurs publics rendent compte aux citoyens de leur action. Après une phase pilote dans 10 Communes, ce projet est mis à l'échelle dans 160 autres Communes dans l'ensemble du territoire national en 2017 et les résultats obtenus ont permis à ce qu'une

deuxième phase puisse voir le jour, étant donné la pertinence de l'enquête. À cet effet, l'Organisation de la Société Civile (OSC) dénommée ACEDA, a été retenue pour conduire ce processus dans la Commune de Penka-Michel

La mission de l'ACEDA a consisté à mettre en place les équipes opérationnelles en collaboration avec la Commune concernée chaque fois que cela a été possible. C'est ainsi que 06 enquêteurs et 01 superviseur ont été retenus après un processus de formation et de sélection pour mener à bien cette mission. Sous la coordination scientifique de l'INS, la collecte des données à travers l'ensemble du territoire communal s'est faite du 14 au 18 juin 2022, sur un échantillon de 320 ménages tirés par les experts de l'INS.

Le présent rapport restitue les résultats de cette collecte des données auprès des ménages de la Commune de Penka-Michel. Il se décline en quatre (04) chapitres. Le chapitre I traite de la synthèse méthodologique de l'enquête. Au chapitre II, il présente les éléments relatifs à l'offre publique et au contrôle citoyen dans la Commune de Penka-Michel. Le chapitre III expose les principaux résultats issus de l'analyse des données de terrain, ainsi que les améliorations suggérées suivies des principales recommandations. Le chapitre IV enfin, propose une esquisse de plan d'action pour la mise en place d'un dispositif de contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Penka-Michel.

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été défini dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1. Champ géographique et populations cibles

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 08 quartiers de la Commune de Penka-Michel. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une Commune que l'on peut tout enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la Commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la Commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2 Plan de sondage

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiés, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif,

ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 330 ménages dans la Commune de Penka-Michel. Cette enquête s'appuie sur 15 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 22 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 330 ménages à enquêter dans la Commune Penka-Michel a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jours étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés

suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la ième ZD de la Commune *h*,
P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h*,
Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la Commune *h*, M_i le nombre de ménages dans la ZD*i*, et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment *j* choisi pour la ZD*i* de la Commune *h*.

On note que $t_{hij} = 1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.
La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la $i^{ème}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{ème}$ ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD*i* de la Commune *h* est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{ème}$ ZD de la Commune *h* sera

calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3 Elaboration des documents de base et des questionnaires de l'enquête

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire Commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire Commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de

l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4 Collecte et analyse des données

C'est l'Association des chercheurs en Economie de développement Appliquée (ACEDA) sélectionnée pour un lot de Communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la Commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenu pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 14 au 18 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 0.1: Bilan de la collecte des données dans la commune de Penka-Michel

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
	2341 ;2342 ;2345		65	/	/	01	
	2343 ;2344 ; 2348		63	/	/	03	
	2347 ; 2340 ;2349		63	/	/	03	
	2346 ;2351 ;2355		61	/	/	05	
	2352 ; 2353 ;2354		56	/	02	08	
Total	/		308		02	20	

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'Association des chercheurs en Economie de développement Appliquée (ACEDA), ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa Commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE PENKA-MICHEL

II.1 Présentation de la Commune

II.1.1 Situation administrative et historique

Penka-Michel est une Commune du Cameroun située dans la région de l'Ouest et le département de la Menoua. L'histoire de Penka-Michel est constituée par l'ensemble d'éléments des différentes communautés qui la composent, à savoir les communautés BAMENDOU, BALESSING, BALOUM et BANSOA.

D'abord, les BAMENDOU qui font partie du groupe linguistique "YEMBA" ont à leur tête un chef supérieur. Les BALESSING quant à eux font partie du groupe linguistique " BEUTOUO" dont la langue Commune est le *"Ngienboon"*. Ces derniers s'installèrent dans une zone de savane non encore explorée qu'ils baptisèrent *"Pougong"*. Le froid qui sévissait en ce lieu ne pouvait laisser ses occupants indifférents, donc obligés de greloter. C'est alors qu'ils baptisèrent le lieu *" Balessing"* qui signifie littéralement *les gens qui grelottent (Ba= les* gens de ... *« lessing »* c'est-à-dire *greloter de froid.*

Les populations BALOUM constituent une autre composante de cet ensemble. Ce peuple de chasseurs serait venu de "Fonakeukeu" (par Dschang), pour s'installer dans la grande forêt "Baloum" couverte assez souvent de nuages imposants. Les colons venus en ces lieux lui attribuèrent la dénomination de village de nuages *(loh = nuage*) et le traduisirent en Baloum qui signifie les habitants du village des nuages.

Les BANSOA enfin, font partie de la communauté linguistique "*Nguemba*". Ils font partie de la première vague des Bamilékés meurtris par les conflits interethniques, chassés par les Peuls de Ndop en pays Tikar à cause de leur refus de conversion à l'Islam. Ils s'installent alors dans leurs sites actuels vers le 18e siècle. D'abord à Gwogwong, lieu sacré situé au quartier Njula, puis dans la recherche de l'espace vital, trois des frères décidèrent de s'éloigner et de fonder les communautés Bamougoum, Bamendjou et Bamenka, tandis que l'ainé décidait de rester à Bansoa. Bansoa doit son espace territorial actuel à l'ingéniosité de l'un de ses plus grands chefs ; Sa Majesté FONKEU MENEH. Aujourd'hui, la communauté est composée de 04 sous-

groupes que sont : Batela, Baneghang, Bassossia et Bondja.

La dénomination de la ville quant à elle, viendrait du nom d'un grand planteur et commerçant nommé Penka-Michel. Ce dernier habitait le village Bawang tout près d'un grand carrefour qui portait son nom. Pendant la période de troubles (maquis), il a fait de son territoire un camp de regroupement pour les populations environnantes. Durant la même période, la localité qui abrite la ville actuelle est occupée par un français nommé LAGARDE qui y exploitait des espaces agricoles. Après la période de troubles et du départ de LAGARDE, le Chef Penka-Michel occupa ses plantations dans l'optique d'extension de ses activités et de sa zone d'influence d'où le nom du lieu qui abrite la ville actuelle.

Quelques dates importantes de l'histoire de la commune :

- Avant les années 1960 : Création de la route principale par LAGARDE dans le but de faciliter l'accès dans ses plantations.
- 1962 : Création du District de PENKA-MICHEL
- 1965 : Création du marché de PENKA-MICHEL
- 1967 : Erection en Arrondissement et création de la Commune de PENKA-MICHEL
- 1970 : Electrification de la ville
- 1980 : Traçage des principales artères de la ville
- 1983 : Construction du château d'eau et extension du réseau SCAN WATER
- 1998 : Décès du Chef PENKA-MICHEL

Figure 1.1 Statue érigée en mémoire du Chef Penka-Michel

Source : PCD Penka-Michel

Figure 1.2 : Plan de localisation de la Commune de Penka-Michel

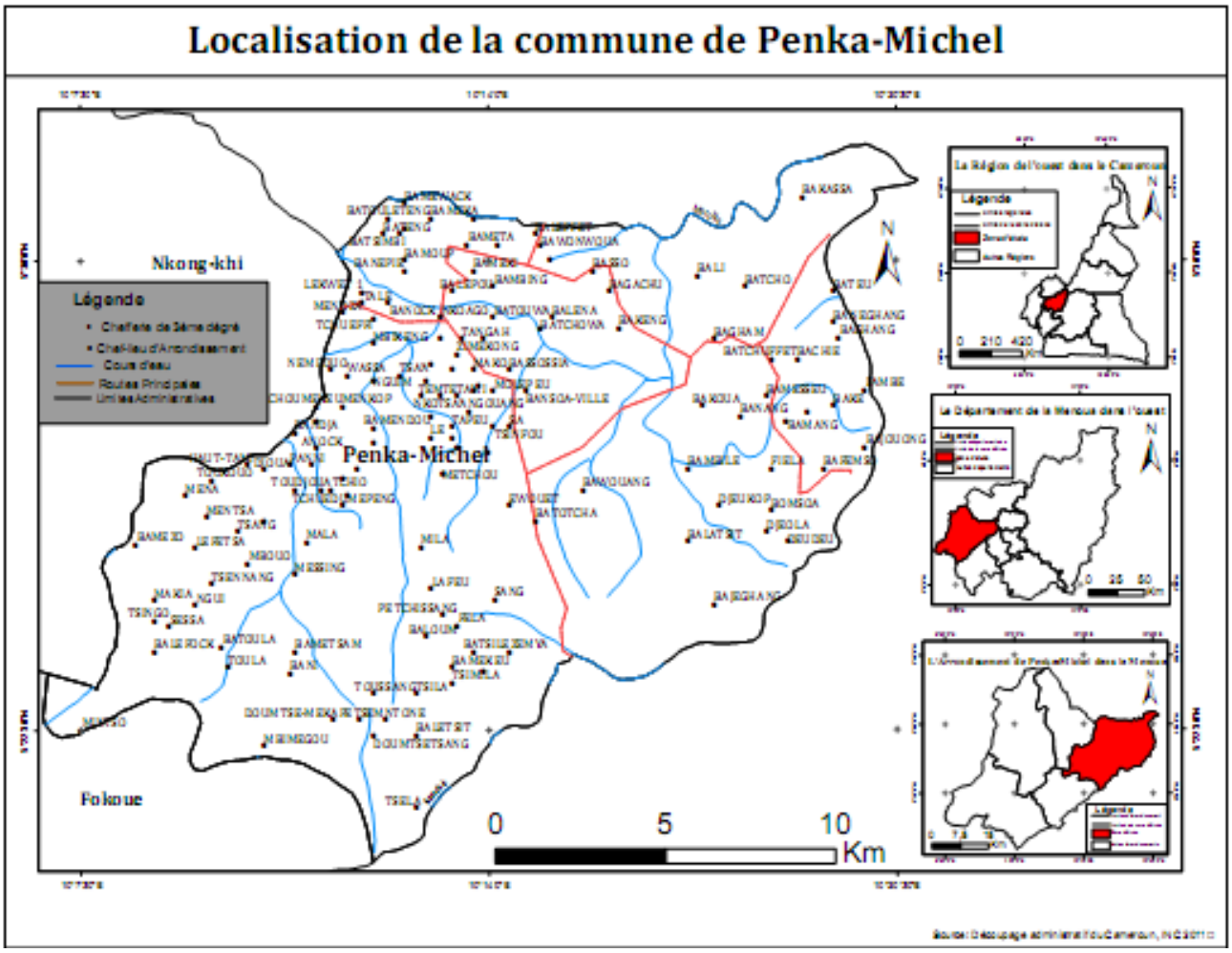

Source *: PCD de la Commune de Penka-Michel, 2015*

II.1.2 Situation démographique

Les estimations issues du Diagnostic participatif et de sources communales laissent entrevoir que la Commune de Penka-Michel est densément peuplée, malgré une disparité dans le nombre d'habitants par village. Le constat le plus marquant est celui de la prédominance de la population rurale sur la population urbaine. En effet, la population des villages représente environ 91% de l'ensemble de la Commune. L'on peut affirmer à juste titre que la population de Penka-Michel est quasiment rurale. Notons aussi le fait de l'attractivité des Groupements (Chefferie 2e degré), où l'effectif de la population côtoie et dépasse même la population urbaine. Ce qui est un grand atout au développement d'autres pôles urbains. Beaucoup moins surprenant, le rapport genre dominé par la gent féminine qui représente près de 62,8% de la population.

II.1.3 Situation géographique

Dans cette partie nous présenterons les caractéristiques du milieu biophysique à savoir climat, sol hydrographie, flore et faune de la Commune. Les données caractéristiques du milieu biophysique de la commune de Penka-Michel sont présentées dans le tableau suivant :

Récapitulatif du milieu biophysique

Eléments	Caractéristiques	Contraintes	Opportunités
Sol	- Ferralitiques sur les flancs de collines - Sablonneux et argileux sur terre ferme	- Soumis à une forte érosion	Plus ou moins fertiles. Carrière de latérite pour réhabilitation et cantonnage des routes
	- Bas-fonds hydromorphes constitués de terres noires	- Forte activité humaine (champs)	Terres noires fertiles propices aux cultures maraichères
Climat	Climat d'altitude de type caméronien à deux saisons inégales une grande saison de pluie (mi-mars à mi-novembre), et une petite saison sèche (de mi-novembre à mi-mars)	Irrégularités et perturbations du cycle des saisons	- Moyenne annuelle des précipitations 1 600 mm propices à l'agriculture et à la pisciculture
	Température moyenne variante entre 18 et 26°C, Moyenne annuelle 22°C.	Fortes hausses régulières de températures	
Relief	Collines et pentes plus ou moins faibles vallées traversées par les cours d'eau	- Difficultés d'occupation - Difficultés de constructions Et de pratique de l'Agriculture	- Gisements de roches (granites) exploitables pour installation des carrières
Faune	Prédominance des petits rongeurs Présence de quelques espèces sauvages (antilopes, porc-épic) Présence des oiseaux sauvages (perdrix, moineau, épervier, corbeau) Faune domestique constituée de caprins, volaille, porcins…	Rareté des espèces animales Chasse abusive Feux de brousse	Existence des espèces rares dans certains villages (antilopes et porc-épic)

Eléments	Caractéristiques	Contraintes	Opportunités
Flore	Omniprésence de la savane herbacée et de quelques zones de forêts haies vives autour des habitations Espaces en friches et des zones de cultures	Rareté des essences végétales et disparition du couvert végétal	Offre de plusieurs zones de pâturages Matériaux de construction Bois de chauffe
Hydrographie	Présence de quelques cours d'eau à très faible débits	Assèchement Pollution Inondation	Présence de quelques cours d'eau Présence de quelques espèces halieutiques (carpes, tilapia, silures)

Source : PCD Commune Penka-Michel, 2015 et diagnostic participatif Juil 2014.

II.1.4 Situation socioéconomique et culturelle

Le tableau ci-après présente les principales activités économiques de la Commune de Penka-Michel. On observe que la production des cultures tels que le Maïs, les arachides ou les choux domine la production économique avec une proportion de 70% s'agissant de l'agriculture. S'ensuivent l'élevage des porc, chèvres et volaille avec 10%. S'agissant du secteur secondaire la Production du couscous de Maïs et la fabrication de pain/gâteaux représentent chacun 1% de l'économie dans la Commune. Enfin s'agissant du secteur tertiaire, les stations-services occupent 1 % de l'économie suivies du Commerce (8 %) et des autres activités ayant la plus grosse part soit 9 %.

Récapitulatif des principales activités des populations

Activité	Caractéristiques	Part dans l'économie	Observation
Secteur Primaire			
Agriculture	Principales cultures : Maïs, banane plantain, haricot, arachide, pomme de terre, macabo, patate, piment, tomate,	70%	Pratiquée par la quasi-totalité des populations rurales organisées en

	chou, carotte… Bonne productivité,		associations, GIC, coopératives et fédérations de GIC Insuffisance d'appui
Elevage	Principales espèces : Porc, chèvre, volaille,	10%	Moins pratiquée pour cause de la difficulté d'accès aux intrants
Artisanat	Transformation de l'aluminium, sculpture du bois, fabrication d'objets de décoration et d'habillement Pratiqué en informel	1%	Difficulté d'accès à la matière première, Faible organisation des artisans
Secteur secondaire			
Transformation des produits agricoles	Production du couscous de Maïs, tapioca,	1%	Manque de moulins Coupures électriques
Boulangeries artisanales	Fabrication de gâteaux, pain	1%	Manque d'intrants Faible capital pour investissement
Secteur tertiaire			
Commerce	Boutiquiers, débit de boisson, revendeurs, vendeurs ambulants…	8%	Faible capital d'investissement
Stations services	Quatre stations de fourniture des produits pétroliers	1%	Offre de quelques emplois
Autres activités	Micro finance, Transport, restauration, call-box, hébergement…	9%	Faible capital d'investissement Offre de quelques emplois

Source : diagnostic participatif Juillet, 2014

Les activités économiques sont plus dynamiques dans les villages. Dans les zones urbaines par contre, l'activité économique est animée par les différents des corps de métiers que sont les revendeuses des produits agricoles, les pousseurs, les braiseuses de poissons, les call- boxeurs, les garagistes, les moto-taximen, les tenants de structures d'accueil et de restauration (auberges, hôtels, motels), les boutiquiers, les stations-services, les structures de micro finance…etc.

II.2 Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

Le processus de décentralisation enclenché en Afrique depuis les années 90 a considérablement modifié le contexte du développement local. Il a ensuite conduit à la recherche d'une articulation entre les projets de développement local et la décentralisation avec la mise en place de projets de développement communal.

Au Cameroun, 1996 constitue sans conteste l'un des jalons historiques importants dudit processus avec la promulgation de *la loi n° 96/06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.* Cette loi fondamentale dispose en son article 2 que la république du Cameroun est un « État Unitaire Décentralisé ». Elle fixe deux niveaux de Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) à savoir, la Commune au niveau de base et puis la région deuxième échelon.

La décentralisation est sensée favoriser la démocratisation et le développement local à travers deux objectifs principaux :

- *Contribuer au développement d'une culture d'évaluation des politiques publiques locales par les CTD en vue de mieux assurer la cohérence entre les besoins des populations et les politiques de développement local ;*
- *Contribuer à améliorer l'efficacité des politiques de décentralisation et de développement local, notamment à travers : (i) le renforcement des capacités des nouvelles structures institutionnelles.*

Si la mise en œuvre des dispositions de cette loi constitutionnelle a été marquée, entre autres, par la promulgation en 2004 des premières lois dites de décentralisation, le processus démarre effectivement en 2010 avec le transfert de compétences. Du rapport des assises générales de la Commune de 2019, on retient que 63 compétences au total réparties entre 20 ministères sectoriels ont été transférée.

Dans les paragraphes qui suivent l'analyse se focalisent uniquement sur les textes de lois, les arrêtés et les amendements promulgués par l'Etat régissant le transfert de compétences en matière de décentralisation au Cameroun. Spécifiquement, uniquement ceux relatifs aux services concernés par l'enquête SCORECARD2 sont présentés à savoir : la santé, l'éducation, l'accès à l'eau et les services communaux.

a) Le secteur de l'approvisionnement en eau potable

Décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'État.

Les compétences transférées par l'État à la Commune sont identifiées ici dans les domaines de la maitrise d'ouvrage et de la gestion des puits et des forages.

Arrêté N°2010/00000298/A/MINEE du 01 septembre 2010, portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'État.

(1) La Commune doit, dans sa zone de compétence :

- ✔ Engager la gestion concertée des ressources en eau avec les autres Communes, l'État et les usagers qui contribuent au financement des interventions diverses ;
- ✔ Traduire, à travers le Plan de Développement Communal, l'aménagement et la gestion des eaux, selon les orientations de la politique nationale de l'eau ;
- ✔ Préparer, en application du Plan de Développement Communal des programmes pluriannuels d'intervention afin de répondre aux besoins en adduction d'eau potable ;
- ✔ Tenir annuellement à la disposition du ministère en charge de l'eau, la liste actualisée des villages de son ressort équipé des points d'eau et non encore équipés, ainsi que ceux susceptibles d'être équipés de mini-adductions d'eau potable à l'instar des bourgs ruraux.

(2) Par ailleurs, la Commune s'engage à :

- ✔ Recueillir et analyser les demandes des populations en matière d'adduction d'eau potable ;
- ✔ Élaborer un Plan de Développement Communal et à terme, un schéma directeur d'adduction d'eau potable à l'échelle de son territoire ;
- ✔ Monter des projets de réalisation d'ouvrages publics en s'entourant des compétences techniques nécessaires ;

- ✔ Passer des marchés publics de réalisation des travaux (avec mise en concurrence des prestataires agréer par le ministère en charge de l'eau, respect du Code des Marchés Publics, contrôle des travaux … ;
- ✔ Organiser la mise en exploitation de l'ouvrage autour d'un Comité d'Usagers ou le cas échéant, par la délégation à un exploitant privé ;
- ✔ Suivre la satisfaction du service et la planification de son extension selon l'évolution démographique.

Les services de gestion, d'exploitation et de maintenance se déclinent en activités ci-après :

- ✓ L'entretien et la maintenance de l'ensemble des puits et forages d'eau potable du ressort communal ;
- ✓ La prise de toutes les mesures nécessaires pour assurer l'hygiène et la salubrité autour desdits ouvrages ;
- ✓ L'entretien et la maintenance des ouvrages d'alimentation en eau potable ;
- ✓ La tenue d'un fichier communal des ouvrages d'adduction d'eau potable.

b) Le secteur de la Santé

Décret N° 2010/0246/PM du 26 février 2010, fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière de santé publique.

Les compétences transférées par l'État à la Commune sont identifiées dans les domaines de la construction, de l'équipement, de l'entretien et de la gestion des centres de santé intégrés.

Arrêté N°0821/A/MINSANTE du 01 avril 2011 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux Communes en matière de construction, d'équipement, d'entretien et de gestion des Centre de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement.

De l'analyse de ce texte, on note que la Commune exerce les compétences à elle transférées par l'État en matière de santé publique dans le strict respect du principe de la continuité du service public, notamment en ce qui concerne la construction, l'équipement, l'entretien et la gestion des Centres de Santé Intégrés et des Centres Médicaux d'Arrondissement, la construction

des logement d'astreinte, l'installation et l'aménagement de dispositifs fonctionnels de fourniture en énergie de secours, ainsi que l'installation et l'aménagement des forages d'eau au sein desdits centres.

Les partenaires et acteurs de santé sont rassemblés dans les structures de dialogue et de participation communautaire des districts qui visent la promotion de la gestion décentralisée des services de la santé, à travers les Comités de Santé de l'Aire (COSA), les Comités de Santé de District (COSADI), et les Comités de Gestion (COGES). Le Comité de Santé de l'Aire (COSA), de par ses attributions, assiste le Centre de Santé dans la recherche des solutions aux problèmes de santé et joue ainsi le rôle de contrôle social dans le suivi et l'évaluation de l'exercice des compétences. Le Comité de Gestion du Centre Médical d'Arrondissement assure la gestion dudit établissement de santé.

c) Le secteur de l'éducation

Décret N°2010/0247/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'éducation de base.

Les compétences transférées par l'État à la Commune sont identifiées dans les domaines tels que :

- ✓ La construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- ✓ L'acquisition de matérielles fournitures scolaires ;
- ✓ Le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint des dites écoles et établissement.

Arrêté N° 2010/246/B1/1464/A/MINEDUB/CAB du 31 DEC 2010 portant cahier des charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'éducation de base.

Le présent arrêté porte cahier de charges précisant les conditions et les modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État en matière d'Éducation de Base, notamment :

- ✓ La construction, l'équipement, l'entretien et la maintenance des écoles maternelles et primaires et des établissements préscolaires de la Commune ;
- ✓ L'acquisition des matériels et fournitures scolaires et le recrutement et la prise en charge du personnel d'appoint desdits écoles et établissements.
- ✓ Le constat qui se dégage est que la plupart des lois et arrêtés dans ces domaines précités ont des décrets d'application.

d) Certains services communaux

En matière de développement local, le Décret N°2008/377 fixant les attributions des chefs de circonscription administratives portant organisation et fonctionnement de leurs services crée, auprès des Gouverneurs de Régions la division du développement régional. Au niveau du Préfet le service du développement local et au niveau du Sous-Préfet le Bureau d'appui au développement local. Ce décret peut être complété par l'Arrêté ***n° 2011/0618/A/MINADER/CAB du 02 août 2011 portant cahier de charges précisant les conditions et modalités techniques d'exercice des compétences transférées par l'État aux Communes en matière de promotion des activités de production agricole et de développement rural.***

Cet arrêté met un accent particulier sur la participation citoyenne au développement local à travers la promotion des comités villageois de développement, l'appui et le suivi des activités de développement, etc.

II.3 Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

II.3.1 Secteur de l'approvisionnement en eau

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type		Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion		Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel	
	Commune	DD MINEE/HN	Commune	DD MINEE/HN	Commune	DD MINEE/HN	Commune	DD MINEE/HN
Puits avec pompe à motricité humaine	16		16		08		08	
Puits avec pompe électrique	04		04		04		04	
Forages avec pompe à motricité humaine	02		02		02		02	
Forage avec pompe électrique	01		01		01		01	
Borne-fontaine	05		03		03		03	
Source	03		02		01		01	
Réseau d'adduction d'eau communal	00		00		00		00	
Total	**31**		**28**		**19**		**19**	

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022.

Le tableau 2.1 dresse un état des lieux des points d'eau dans la Commune de Penka-Michel. Ainsi, il en résulte que les puits avec pompe à motricité humaine sont le type de point d'eau majoritairement présent dans la Commune et sont au nombre de 16, tous les 16 étant fonctionnels. Uniquement 08 parmi ces derniers disposent d'un mécanisme d'entretien et de gestion et

fonctionnel. S’ensuivent les Borne-fontaine que l’on dénombre à 05 dans la Commune. Parmi les Borne-fontaine uniquement 03 sont fonctionnels et disposent par ailleurs d’un mécanisme d’entretien et de gestion fonctionnel. Les puits avec pompe électrique occupent la prochaine place et sont au nombre de 04 ; tous les quatre étant fonctionnels et disposant chacun d’un mécanisme d’entretien et de gestion fonctionnel. Viennent enfin les sources. Elles sont au nombre de 03 dans la Commune, toutes étant fonctionnels, mais seulement 01 dispose d’un mécanisme d’entretien et de gestion fonctionnel. En somme, 31 points d’eau existent dans la Commune, 28 étant fonctionnels et 19 disposent d’un mécanisme d’entretien et de gestion fonctionnel.

II.3.2 Secteur santé

Tableau 2.0.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	Nombre de formation sanitaire de ce type	Nombre de formation sanitaire fonctionnelles de ce type	Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels	Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type	Nature de l'accompagnement				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	13	00	13	1	0	0	1	1	/
Centre Médical d'Arrondissement	03	00	03	00	0	0	1	1	0
Hôpital de district	01	00	00	01	1	0	1	1	0
Hôpital régional	00	00	00	00	/	/	/	/	/
Hôpital de référence	01	00	00	00	0	1	1	1	0
Formation sanitaire privée	20	5	10	1	0	0	1	1	/
Autres (à préciser) _____	00	00	00	/	/	/	/	/	/
Total	**38**	**05**	**26**						

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022.

S'agissant des types formations de santé dans la Commune, le tableau 2.2 présente un état des lieux des formations sanitaires couvrant la Commune. Il résulte que les Formations sanitaires privées sont majoritairement présente dans la Commune. Elles sont au nombre de 20 au total, 05 parmi elles dans un état fonctionnel et 10 disposants d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels. L'accompagnement de la Commune auprès dans formations de santé privées est de deux ordre : renforcement des capacités et appui logistique. Viennent ensuite les Centres de santé / Centres

de santé intégrées et on en dénombre 13 au total et le l'accompagnement de la Commune vis-vis des CS/CSI se résume au renforcement des capacités et à l'appui logistique. S'agissant des autres types de formations sanitaires, la Commune dispose par ailleurs d'un Hôpital de district et d'un Hôpital de référence. Ces derniers, comme les hôpitaux de district, bénéficient d'un accompagnement à savoir : Suivi technique, appui financier, renforcement des capacités et appui logistique. En somme, la Commune de Penka-Michel compte 38 formations sanitaires au total, et 26 parmi formations sanitaires disposent d'un COSA ou d'un COGES fonctionnels.

II.3.3 Secteur de l'éducation

Tableau 2.0.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévu dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitif	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	43	30	01	20	29
	Privé laïc	00	14	00	14	00
	Privé confessionnel	00	07	00	04	/
	Ecole de parents	00	00	00	00	00
Primaire	Public	90	65	00	23	30
	Privé laïc	00	03	00	03	/
	Privé confessionnel	00	21	00	12	/
	Ecole de parents	01	00	00	00	/
Secondaire 1er cycle	Public					
	Privé laïc					
	Privé confessionnel					
	Ecole de parents					
Secondaire 2ème cycle	Public					
	Privé laïc					
	Privé confessionnel					
	Ecole de parents					
Total						

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022.

Le tableau 2.3 présente état des lieux des services de l'éducation dans la commune. Pour le cycle Maternel, la carte scolaire prévoit 43 écoles dans le secteur public, cependant la Commune en dispose 30. Parmi celles-ci 20 disposent de salles de classe en matériaux définitif et 29 écoles disposant d'une APEE fonctionnelle. Toujours dans l'enseignement Maternel on dénombre 14

les écoles Privé laïc tous les 14 disposants de salles de classe en matériaux définitif. Le privé confessionnel compte 07 écoles et en salle et matériaux définitif. S'agissant du cycle Primaire, la carte scolaire prévoit 90 écoles dans le secteur public, cependant la Commune en dispose 65. Parmi celles-ci 23 disposent de salles de classe en matériaux définitif et 30 écoles disposant d'une APEE fonctionnelle. Toujours dans l'enseignement Primaire on dénombre 03 les écoles Privé laïc tous les 03 disposants de salles de classe en matériaux définitif. Le privé confessionnel compte 21 écoles dont 12 écoles et en salle et matériaux définitif. On enregistre 1 école des parents.

II.3.4 Secteur des services communaux

Tableau 2.0.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Etablissement d'actes d'état-civil	Oui	2
Délivrance des documents d'urbanisme	Oui	4
Aménagement des voiries	Oui	/
Gestion des déchets / Assainissement	Oui	/
Légalisation des documents	Oui	1
Authentification des documents	Oui	1
Hygiène et salubrité	Oui	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	Oui	
Aménagement des aires de jeux	Oui	
Eclairage public	Oui	
Transport public	Non	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	Oui	
Autres (à préciser) _____	Non	

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022.

Le tableau 2.4 dresse un inventaire des services communaux offert dans la Commune de Penka-Michel. Il en ressort que la Commune délivre la plupart des services concernés par l'enquête. C'est entre autres l'établissement d'actes d'état-civil, la délivrance des documents d'urbanisme, l'aménagement des voiries, la gestion des déchets / Assainissement, la légalisation des documents, l'authentification des documents, l'Hygiène et salubrité, l'aménagement des espaces verts et de loisirs, l'aménagement des aires de jeux, l'éclairage public, l'assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables. Cependant, elle n'assure pas les services de transport public. Des actions dans ce sens devraient être menées dans ce sens pour faciliter le déplacement des ménages vue l'étendue de la Commune de part ces quatre groupements.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX CONSTATS RELEVES DANS LES SECTEUR CIBLE

L'objectif de ce chapitre est de mettre en relief les principaux résultats de l'enquête de perception sur la satisfaction du service rendu par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services rendus par la Commune de Penka-Michel en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans ces différents secteurs.

Cette enquête est orientée essentiellement vers les ménages et une attention particulière est portée sur l'âge et le sexe des répondants. Une telle précision permet de prendre en compte les aspects de genre dans l'appréciation des réponses collectées d'une part, et la formulation des améliorations à suggérer d'autre part. Les principaux résultats s'articulent en cinq sections à savoir : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, les services de santé, les services de l'éducation de base et des enseignements secondaires et enfin la fourniture des services communaux.

III.1 Description de la population enquêtée

Cette section vise à présenter les principales caractéristiques des ménages échantillonnés dans le cadre de l'enquête ScoreCard. En effet, les ménages constituent la principale cible de l'enquête selon qu'ils résident en milieu urbain ou rural. Cette enquête a également pour but de mettre en évidence quelques caractéristiques socio-démographiques telles que l'âge et le sexe du chef de ménage.

En plus des chefs de ménage qui sont les principaux répondants de l'enquête, d'autres personnes ayant des liens de parenté avec les chefs de ménages ont été enquêtés (tableau 3.1).

Tableau 3.1: Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âges du Chef de ménage	Urbain		Rural		Ensemble	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Moins de 20 ans						
[20 - 35[						
[35 - 50[						
Plus de 50 ans						
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Le tableau 3.1 présente la répartition des enquêtés par âge en fonction du milieu de résidence et du sexe.

Tableau 3.2: Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge

Groupe d'âges du répondant	Urbain		Rural		Ensemble	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Moins de 20 ans	0,0	0,0	2,3	4,3		
[20 - 35[	40,0	70	26,4	28,0		
[35 - 50[	60	30,0	22,5	25,0		
Plus de 50 ans	0,0	0,0	48,8	42,7		
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Le tableau 3.2 présente la répartition des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge. On observe que 70% des répondants en zone urbaine sont des femmes ayant un âge compris entre 20 et 35 ans, et 48,8 % des répondants en zone rurale sont des hommes ayant un âge compris entre 50ans et plus. La description de la population enquêtée a permis de dresser le profil des répondants. Il en ressort que celle-ci se recrute parmi toutes les couches de la société et prend en compte l'âge, le sexe, le milieu de résidence et le statut du répondant sur la conduite du ménage. Les résultats qui vont suivre permettront d'apprécier la perception des ménages par rapport à l'approvisionnement en eau potable.

III.2 Approvisionnement en eau potable

Selon l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF**,** 90% de la population mondiale utilise au moins des services de base en matière d'eau potable en 2020, contre 88% en 2015. Si les tendances actuelles se poursuivent, le monde atteindra certainement une couverture d'ici 2030 accomplissant ainsi l'un des objectifs du développement durable (ODD) qui est l'accès universel à au moins une source d'approvisionnement en eau potable. Cependant, plusieurs millions de personnes n'ont toujours pas accès aux services d'eau potable et la situation des pays en développement semble préoccupante. Le Cameroun n'échappe pas à Cette réalité malgré le fait que, depuis 2014 le gouvernement a entrepris l'amélioration de l'offre des services d'eau potable à travers les processus de décentralisation**.** Selon l'Arrêté *N°2010/00000298/A/MINEE du 01/09/2010*, les conditions et modalités techniques d'alimentation de l'offre en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution incombe aux Communes. Aujourd'hui, presque 12 ans après, il n'est pas superflu de marquer un temps d'arrêt pour apprécier non seulement l'effectivité de cet arrêté, mais également la satisfaction des populations concernant ce secteur vital pour l'amélioration de leur bien-être. Ainsi, l'objectif de cette section est de présenter les résultats du contrôle de l'action citoyenne concernant l'offre de l'eau potable dans la Commune de Penka-Michel. Les résultats de l'étude sont répartis autour des principaux points ci-après : l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, leur fonctionnalité, les mécanismes de gestion et d'entretien et la satisfaction des ménages quant à l'utilisation des services de l'eau dans la Commune**.**

III.2.1 Utilisation des points d'eau dans la commune de Penka-Michel

Dans cette section il s'agit d'apprécier les typologies des points d'approvisionnement en eau potable dans la Commune de Penka-Michel. De manière générale d'après le tableau 3.3, on observe 59,7% des ménages ont accès à la rivière, 33,8% à une source, et 25,3% à un puits à

ciel ouvert. De manière spécifique, en zone urbaine 40,0% des ménages ont accès à un puit à ciel ouvert, 26,7% à la rivière et à la source, contre 61,4% à la rivière, 34,1% à la source et 24,6% à un puit à ciel ouvert en zone rurale.

Tableau 3.3: Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Milieu de residence	Type de point d'eau disponible dans le village / quartier										
	Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Marre*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Adduction en eau potable*	*Rivière*	*Autres*
Urbain	20,0	13,3	40,0	6,7	0,0	26,7	0,0	13,3	0,0	26,7	0,0
Rural	9,2	5,1	24,6	4,8	6,1	34,1	11,6	2,7	2,4	61,4	9,6
Total	9,7	5,5	25,3	4,9	5,8	33,8	11,0	3,2	2,3	59,7	9,1

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Après avoir observé la disponibilité des différents points d'eau, l'enquête s'intéresse à l'usage qui en est fait par les ménages de la Commune de Penka-Michel (Tableau 3.4).

Tableau 3. 4 : Utilisation d'une source d'eau publique

Milieu de résidence	Proportion (%) de ménages utilisant une source d'eau publique	Principale source d'approvisionnement en eau								
		Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Puits à ciel ouvert*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Réseau d'adduction d'eau*	*Rivière*	***Total***
Urbain	40,0	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	33,3	**100,0**
Rural	76,8	4,9	4,4	0,0	0,4	1,3	24,0	14,2	46,7	**100,0**
Total	75,0	5,6	4,3	0,0	0,4	1,3	24,2	13,9	46,3	**100,0**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Du tableau 3.4, on observe que 40,0% des ménages ont accès à une source d'eau publique en zone urbaine contre 76,8% en zone rurale. En effet, 33,33% des personnes qui vivent en zone urbaine s'approvisionnent en eau principalement à la source, à la rivière et aux puits avec pompe à motricité humaine. Or par contre en zone rurale, un ménage sur quatre s'approvisionnent à la source et environ 1 ménage sur 2 s'approvisionnent à la rivière. Ces sources sont pour la plupart non aménagées, subissent les effets des intempéries (assèchement et pollution par les eaux de ruissellement) tout au long de l'année et constituent un danger potentiel pour la santé des ménages. Des efforts supplémentaires seraient donc à envisager pour assurer aux ménages de la Commune l'accès à une eau potable, notamment l'aménagement des du réseau d'adduction d'eau et des Forage avec pompe à motricité humaine quasi inexistants dans en milieu urbain dans la Commune.

III.2.2 Accessibilité des points d'eau dans la Commune de Penka-Michel

Dans cette section, nous analysons la disponibilité et l'accès des source d'eau dans la Commune de Penka-Michel.

Tableau 3.0.5: Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d'eau utilisé est disponible toute l'année**	**Proportion (%) de ménages ayant accès au point d'eau utilisé tout au long de la journée**	**Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée**								
			Puits avec pompe à motricité humaine	*Puits avec pompe électrique*	*Forage avec pompe électrique*	*Forage avec pompe à motricité humaine*	*Borne-fontaine*	*Source*	*Réseau d'adduction d'eau*	*rivière*	*Total*
Urbain	33,3	40,0	33,3	0,0	0,0	0,0	0,0	33,3	0,0	33,3	100,0
Rural	64,8	74,1	4,1	3,7	4,1	0,5	0,5	24,9	13,8	48,4	100,0
Ensemble	63,3	72,4	4,9	3,6	4,0	0,4	0,4	25,1	13,5	48,0	100,0

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

En zone urbaine, 33,3% des ménages qui ont pour source d'approvisionnement la rivière, la source, et les puits avec pompe à motricité humaine déclarent que ces points d'eau sont disponibles toute l'année. Or parallèlement la principale source d'approvisionnement en eau en zone rurale est la rivière ou pratiquement 1 ménage sur 2 y ont accès tout au long de la journée. De ces statistiques on constate que la disponibilité en eau reste une préoccupation majeure dans la Commune de Penka-Michel, d'où la nécessité de les optimiser pour faire face aux besoins des ménages.

L'analyse sur la disponibilité en eau étant faite, il s'agit maintenant de faire une analyse sur la fréquence de disponibilité de ces sources d'approvisionnements.

Tableau 3.6: Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau**	**Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau**			
		Une fois	*Deux fois*	*Trois fois*	*Total*
Urbain	37,5	62,5	25,0	12,5	100
Rural	37,5	62,5	25,0	12,5	100

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

De manière générale, le tableau 3.6 révèle que les ménages enquêtés en zone urbaine et en zone rurale affirment que la fréquence de disponibilité de leur principale source d'approvisionnement en eau ne correspond pas à leurs besoins journaliers soit un taux de 37,5%. A cet effet la majorité y ont accès une fois la journée soit environ 62,5% des ménages. Les effets dévastateurs du changement climatique, de la pollution des réserves en eau et de l'augmentation de la demande en eau due au boom démographique observé dans la Commune de Penka-Michel, invite à intensifier des actions de sensibilisation sur l'utilisation de l'eau et à initier un plaidoyer pour que les techniques de potabilisation d'eau soient vulgarisées auprès des ménages.

III.2.3 Entretien et maintenance de points d'eau dans la Commune de *Penka-Michel*

Tout point d'eau devrait avoir un dispositif d'entretien et de maintenance afin de pérenniser ce

point d'eau, car des pannes peuvent très vite arriver et pourraient empêcher aux ménages de bénéficier de cette offre de service public. Le tableau suivant présente la proportion des ménages dont le principal point d'eau a été en panne et le temps mis pour qu'il soit réparé au cours des 06 derniers mois.

Tableau 3.7: Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d'eau a été panne au cours des 6 derniers mois**	**Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau**				
		Moins d'une semaine	*Entre une semaine et un mois*	*Entre un mois exclu et trois mois*	*Plus de trois mois*	*Total*
Urbain	0,0	33,3	11,1	33,3	22,2	100,0
Rural	4,0	33,3	11,1	33,3	22,2	100,0
Total	3,9					

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Du tableau 3.7 on constate qu'en milieu rural 4,0% des ménages affirment que le principal type de point d'eau dont ils ont accès a été en panne au cours des 6 derniers mois. Par contre les ménages vivant en milieu urbain n'ont pas eu ce problème. Pour les ménages qui ont eu ce problème de panne, 33,3% affirment qu'elle a été réparée en moins d'une semaine et relativement 33,33% aussi affirment qu'elle a été réparée entre un mois exclu et trois mois. Au regard de ces statistiques on constate que le temps mis pour résoudre le problème de panne d'eau est assez long compte tenu des besoins en eau des ménages. Raison pour laquelle il faut prendre des mesures en vue d'optimiser le temps moyen mis pour la réparation des points d'eau.

En consultant le tableau 3.8 on constate que la Commune, l'Etat et CAMWATER ne sont aucunement impliqués dans la remise en service des points d'eau qui sont en pannes en milieu rural comme en milieu urbain. Toutefois 3,6 % des ménages affirment que ce sont les autres

partenaires qui sont impliqués dans la remise en service des points qui sont en panne. Il est recommandé fortement à la commune de Penka-Michel de s'impliquer au maximum dans la remise en service des points d'eau afin de garantir un meilleur accès pour les ménages.

Tableau 3.8: Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

Milieu de résidence	**Acteur de remise en service du principal type de point d'eau**						
	Commune	*Etat*	*Elite*	*Comité de gestion*	*Chef de village / quartier*	*CAMWATER /SNEC/CDE*	*Autres*
Urbain	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rural	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	3,6
Ensemble	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	3,5

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Tableau 3.9: Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

Milieu de résidence		**Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance du principal type de point d'eau**			
	COGES	*Commune*	*CAMWATER*	*Communauté*	*Autres*
Urbain	0,0	0,0	0,0	66,7	33,3
Rural	11,6	3,1	0,4	67,1	19,6
Ensemble	11,3	3,0	0,4	67,1	19,9

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Le tableau 3.9 présente un récapitulatif les différents intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de la principale source d'approvisionnement en eau des ménages. Il en ressort qu'environ 66% des ménages enquêtés en milieu rural et en milieu urbain affirment que c'est la communauté qui intervient le plus souvent dans la gestion, l'entretien et la maintenance de

leur principal point d'eau utilisé. Cette gestion communautaire se manifeste par des cotisations spontanées lorsque le point d'eau viendrait à avoir un dysfonctionnement Toutefois, en zone rural un ménage sur dix affirme que c'est le COGES qui s'y implique dans la gestion et la maintenance du point d'eau.

Par ailleurs étant donné l'importance du COGES dans l'entretien des points d'eau, le tableau suivant nous donne les informations sur l'implication au niveau financier des ménages pour le fonctionnement de celui-ci.

Tableau 3.10: Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

Milieu de résidence	**Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES**	**Montant moyen de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES**	**Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES**	**Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES**						
				Jour	Semaine	Mois	Trimestre	Semestre	Année	Total
Urbain	0,0	0,0	0,0							
Rural	3,1	288200,0	14,3		14,3				85,7	100,0
Ensemble	3,0	288200,0	14,3		14,3				85,7	100

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Du tableau 3.10 il ressort que les ménages en zone urbaine ne contribuent pas financièrement au fonctionnement du COGES. Par contre 3,1% des ménages en zone rurale contribuent en moyenne 288200,0 FCFA et 14,3% d'entre eux trouvent que ce montant est élevé. En moyenne 14,3% des ménages qui y contribuent le font par semaine et 85,7% le font par an. Il ressort de

ces statistiques que les ménages doivent fortement s'impliquer à travers des contributions financières pour un meilleur fonctionnement du COGES.

III.2.4 Caractérisation des points d'eau dans la Commune de *Penka-Michel*

L'enquête s'est aussi intéresse sur l'appréciation concernant les ménages enquêtés concernant le service rendu par leur principale source d'approvisionnement en eau. Cette appréciation tient compte de la distance moyenne par rapport à la principale source, du temps moyen mis en minutes pour atteindre le point d'eau, du temps d'attente passé au niveau du point d'eau pour s'approvisionner et du nombre moyen de personnes qu'un ménage a l'habitude de trouver à ce point d'eau. Il ressort du tableau 3.11 que les ménages en zone urbaine parcourent environ 1km pendant près de 10 min en moyenne pour accéder à la source publique d'approvisionnement en eau contrairement aux ménages de la zone rurale qui parcourent environ 2km pendant près de 10 min également pour atteindre la source publique d'approvisionnement en eau.

Tableau 3.11: Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne du ménage par rapport à la principale source publique d'approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d'eau	Temps moyen (en minutes) d'attente au point d'eau	Nombre moyen de personnes qu'un ménage à l'habitude de trouver à ce point d'eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau				
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais
Urbain	1003,8	29,2	10,2	10,0	0,0	0,0	16,7	33,3	50
Rural	22415,0	22,1	7,4	10,7	12,0	25,3	26,7	16,4	19,6
Total	21858,8	22,3	7,5	10,7	11,7	24,7	26,4	16,9	20,3

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Toutefois, le tableau 3.11 révèle aussi qu'un ménage sur deux en milieu urbain trouve très mauvais le service rendu par cette principale source publique d'approvisionnement en eau contrairement aux ménages de la zone rurale dont 25,3% et 26,7% trouvent respectivement le service rendu par cette source publique bon et passable. Les inquiétudes sur le niveau de

satisfaction rendu par la principale source publique sont plus en zone urbaine.

Tableau 3.12: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :**		
	a une odeur	*a un goût*	*a une couleur*
Urbain	50,0	66,7	66,7
Rural	27,1	32,9	45,3
Total	27,7	33,8	45,9

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Il ressort du tableau 3.12 que 50% des ménages en milieu rural trouvent que l'eau dont ils ont accès ont une odeur et 66,7% d'entre eux affirment que cette eau à un gout et une couleur. Parallèlement, 27,1% des ménages en zone rural affirment que l'eau à une odeur et 45,3% d'entre eux disent qu'elle a également une couleur. De ces statistiques il ressort que la consommation de l'eau potable reste un véritable problème pour les ménages, d'où une nécessité urgente de potabiliser l'eau avant la consommation.

III.2.5 Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la Commune de *Penka-Michel*

En observant le tableau 3.13 on constate que 6,7% des ménages enquêtés en zone urbaine ont exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois et tous s'adressent au maire. Pendant ce temps en zone rurale 18,1% des ménages enquêtés ont exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 06 derniers mois et la majorité d'entre eux soit environ 73,6% s'adressent au maire et environ 47% au chef du village/quartier. Toutefois, il ressort que aucun ménage n'a été satisfait en zone urbaine comme en zone rurale.

Tableau 3.13: Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été exprimé :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Au Maire	A l'Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d'eau	Au Chef de village/ quartier	A l'Autorités administratives	A Camwater/SNEC	A Autres	
Urbain	6,7	100,0	0,0	0,0	0,0	0	0	0,0	0,0	0,0
Rural	18,1	73,6	7,5	26,4	1,9	47,2	37,7	0,0	3,8	0,0
Total	17,5	**74,1**	**7,4**	**25,9**	**1,9**	**46,3**	**37,0**	**0,0**	**3,7**	**0,0**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Concernant le tableau 3.14 il y a relativement aucune information sur la satisfaction des ménages enquêtés concernant leur besoin en eau potable car le tableau 3.13 ressort de manière claire cette information.

Tableau 3.14: Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau			
		Moins d'un mois	tre un mois et trois mois	Plus de trois mois	**Total**
Urbain					
Rural					100,0
Ensemble					**100,0**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Tableau 3.15: Non satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :						
		Eloignement du point d'eau	Mauvaise qualité de l'eau	Insuffisance des points d'approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d'eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l'approvisionnement en eau	Autre
Urbain	93,3	42,9	57,1	50,0	7,1	0	14,3	7,1
Rural	73,0	50,5	52,8	50,5	9,8	1,4	2,3	7,0
Total	**74,0**	**50**	**53,1**	**50,4**	**9,6**	**1,3**	**3,1**	**7,0**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

En observant le tableau 3.15, on constate que dans la Commune Penka-Michel la majorité des ménages enquêtés ne sont pas satisfaits de l'approvisionnement en eau potable. D'ailleurs les chiffres nous montrent qu'en 93% des ménages enquêtés en zone urbaine et près de 73% en zone rurale affirment cela et en moyenne 50% d'eux trouvent comme cause l'éloignement du point d'eau, la mauvaise qualité de l'eau et l'insuffisance des points d'approvisionnements en eau. Toutefois en zone urbaine, 14% des ménages affirment que cette non satisfaction en eau potable est dû au cout élevé d'approvisionnement en eau. Il est fortement recommandé aux autorités d'augmenter l'offre en eau potable afin de répondre aux besoins des ménages.

III.2.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable dans la Commune de *Penka-Michel*

Le Tableau 3.16 présente les différentes actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable dans la Commune. Il en ressort que 100% les ménages enquêtés en milieu urbain se disent prêt à contribuer pour la construction supplémentaire d'un point d'eau contre 67,6 % des ménages en milieu rural. Également en milieu rural 54,6 % de ménage seraient prêts à faire don d'un site pour la construction d'un point d'eau. Ce pourcentage est moins en milieu urbain, soit 26,7%. De plus, on observe que 33,3% des ménages en milieu urbain affirment pouvoir participer aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans leur localité respective, contre seulement 5,5 % en milieu rural.

Tableau 3.16: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :**										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire	*Donation du site de construction d'un point d'eau*	*Plaidoyer auprès des donateurs*	*Redynamisation/mise en place du COGES*	*Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau*	*Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES*	*Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES*	*Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau*	*Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité*	*Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau*	
Urbain	100,0	26,7	0	13,3	6,7	0,0	6,7	0	33,3	0	0
Rural	67,6	54,6	25,3	7,5	14,0	4,4	1,7	2,4	5,5	4,1	5,1
Total	**69,2**	**53,2**	**24,0**	**7,8**	**13,6**	**4,2**	**1,9**	**2,3**	**6,8**	**3,9**	**4,5**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

III.3. Services de santé

Depuis une décennie, le gouvernement camerounais s'attelle à implémenter la couverture santé universelle dans l'optique d'assurer la santé et le bien-être aux populations. Cet objectif fait échos à l'objectif de développement durable n°3 qui vise à donner les moyens de mener une vie saine et promeut le bien-être de tous à tous les âges. L'objectif de cette section est d'analyser le niveau de satisfaction des ménages enquêtés en ce qui concerne l'accès aux services de santé. Ce d'autant plus que l'accès aux soins de qualité est l'un des indicateurs clés de l'Indice de Développement Humain permettant de mesurer le taux de développement des pays du monde selon le Programme des Nations Unies pour le Développement. L'utilisation des formations sanitaires, la caractérisation du petit matériel utilisé dans ces formations sanitaires et le financement des soins au sein de formations sanitaires feront l'objet d'analyse dans les lignes suivantes.

III.3.1 Utilisation des formations sanitaires dans la Commune de *Penka-Michel*

L'objectif de cette sous-section est d'apprécier l'utilisation des services de santé dans la Commune de Penka-Michel. Il est nécessaire à ce niveau d'analyser la répartition dans la Commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence, les raisons de choix opérés par les ménages et l'accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Tableau 3.17: Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge**			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	80	20	0	100
Rural	56,3	21,2	22,5	100
Total	**57,5**	**21,1**	**21,4**	**100**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Le tableau 3.17 fait valoir que le secteur public joue un grand rôle pour l'amélioration du niveau de santé des populations de la Commune de Penka-Michel. En effet selon les statistiques de l'enquête, 80% des ménages enquêtés en zone urbaine ont fréquemment accès aux formations sanitaires publiques pour leur prise en charge. Par contre en zone rurale, 56, 3% des ménages ont accès à une formation sanitaire publique et en moyenne 21% partent dans une formation sanitaire privé laïc ou privé confessionnel.

Au regard de ce qui précède, il serait très important de savoir les raisons qui poussent certains ménages à préférer se rendre dans une formation sanitaire privée. C'est dans cet élan que le tableau suivant présente la répartition de ces ménages en fonction de leurs raisons.

Tableau 3.18: Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	**Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :**						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Urbain	0	0	100,0	100,0	100,0	66,7	0
Rural	59,4	37,5	60,9	89,8	75,0	69,5	2,3
Total	**58,0**	**36,6**	**61,8**	**90,1**	**75,6**	**69,5**	**2,3**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

En observant le tableau 3.18, on constate que 100% des ménages enquêtés en zone rural s'orientent vers les formations sanitaires privées à cause de l'accueil, la qualité des soins et la disponibilité du personnel. Environ 67% d'entre trouvent comme raison la disponibilité des médicaments. Par contre en zone rurale, environ un ménage sur deux déclare choisir la formation sanitaire privée à cause de la distance. Près de 90% d'entre eux prennent comme justification la qualité des soins. Il est recommandé aux autorités en charge des hôpitaux publiques à améliorer le service d'accueil, et la qualité des soins afin de garantir un meilleur accès aux soins de santé par les ménages.

Tableau 3.19: Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	**Type de formation sanitaire existant dans le village / quartier**					
	Centre de santé intégré	*Centre médical d'arrondissement*	*Hôpital de district*	*Hôpital régional*	*Hôpital de référence*	***Total***
Urbain	0	0	100,0	0		100
Rural	81,0	1,0	17,0	1,0		100
Total	76,1	0,9	22,1	0,9		100

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

L'hôpital de district est la principale formation sanitaire pour l'obtention des soins des soins en zone urbaine. En effet, 100% des ménages y vont pour des raisons de santé. Par contre la majorité soit environ 81% des ménages enquêtés en zone rurale vont dans un centre de santé intégré pour l'obtention des soins et seulement 17% y vont dans un hôpital de district.

Tableau 3.20: Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	**Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**			**Distance moyenne d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**	**Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**
	Oui	Non	Total		
Urbain	76,9	23,1	100,0	304,6	21,2
Rural	62,0	38,0	100,0	3057,1	115,8
Ensemble	**62,9**	**37,1**	**100,0**	**2889,1**	**110,0**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Le tableau 3.20 présente l'a**ccessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.** L'observation de ce tableau révèle que les ménages enquêtés dans la Commune de Penka-Michel ne résident pas très loin de leur principale formation sanitaire fréquentée. A cet effet, en milieu urbain 76,9% des ménages affirment qu'ils sont proches de leur principale formation sanitaire publique et parcourent en moyenne 300 m pendant près de 20 minutes pour s'y rendent, contre 23,1% qui affirment le contraire. En zone rurale, 62,0 % ménages sont proches de la principale formation sanitaire publique contre 38,0% qui affirment véritablement ne pas être proche. Les ménages de la zone rurale parcourent environ 3km pendant 115 min pour arriver au centre de santé publique pour les soins. Les actions devraient être orientées l'accroissement en offre des infrastructures sanitaires équipées pour réduire la distance parcourue par les ménages urbains pour bénéficier des soins sanitaires.

III.3.2 Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Il ressort du tableau 3.21 qu'en moyenne 95% des ménages de la Commune de Penka-Michel affirment la disponibilité du petit matériel tel que les ciseaux, Alcool, seringues, nécessaires pour l'obtention des soins au sein de la formation sanitaire publique fréquentée.

Tableau 3.21: Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	**Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins**									
	Ciseaux	*Seringues*	*Alcool*	*Coton*	*Bétadine*	*Thermomètre*	*Tensiomètre*	*Balance*	*Gants*	*Autres*
Urbain	92,3	53,8	76,9	76,9	46,2	53,8	46,2	46,2	61,5	0,0
Rural	95,5	87,0	92,5	75,0	71,5	75,0	69,0	70,0	63,5	0,0
Total	95,3	85,0	91,5	75,1	70,0	73,7	67,6	68,5	63,4	0,0

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

III.3.3 Financement des soins dans les formations sanitaires

Tableau 3.22: Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	1000,0	92,3	7,7	15,4	84,6	0	100
Rural	766,7	38,0	16,5	47,5	40,5	12,0	100
Total	780,7	41,3	16,0	45,5	43,2	11,3	100

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Les données du tableau 3.22 montrent que les ménages payent en moyenne 1000fcfa en zone urbaine pour une consultation dans une formation sanitaire, et 92,3 % d'entre eux trouvent que ce montant est élevé. Par contre les ménages enquêtés en zone rurale payent en moyenne 700fcfa pour une consultation ordinaire et 16,5% d'entre eux trouvent ce montant élevé. Par ailleurs 85, % des ménages enquêtés en zone rurale jugent l'accueil dans les formations sanitaires publique passable contre 47,5% des ménages enquêtés en zone rurale qui jugent l'accueil bonne au sein des structures de santé publique

III.3.4 Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires de la commune de *Penka-Michel*

Tableau 3.23: Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	7,7	0
Rural	50,0	55,5
Total	**47,4**	**52,1**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Les informations tirées du tableau ci-dessus nous montrent que les ménages enquêtés en zone urbaine ont des difficultés pour obtenir véritablement leur niveau de santé en cas de maladie car selon les chiffres, aucun ménage n'a trouvé une solution à son problème de santé au sein de la principale formation sanitaire fréquentée, par contre dans les zones rurales environ un ménage sur deux affirme que les médicaments sont toujours disponibles et qu'il retrouve toujours une solution à son problème de santé au sein de la structure sanitaire fréquentée.

Tableau 3.24: Non satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Eloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Autres
Urbain	46,15	0	66,7	0	0	16,7	33,3	66,7	33,3	100	0
Rural	34	95,6	30,9	7,4	8,8	4,4	27,9	27,9	36,8	61,8	1,5
Ensemble	**34,74**	**87,8**	**33,8**	**6,8**	**8,1**	**8,1**	**28,4**	**31,1**	**36,5**	**64,9**	**1,4**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

En observant le tableau 3.24 il ressort que 46,15% des ménages enquêtes en zone urbaine sont non satisfaits par l'offre des services de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour cause, tous mettent en avant le cout élevé pour l'accès aux soins et d'autres soit environ 67% d'entre eux justifient cette non satisfaction par la mauvaise qualité des services offerts et la mauvaise qualité des équipements. Par contre en zone rurale pour les 34% des personnes non satisfaites par l'offre des services de santé, c'est dû principalement à l'éloignement des formations sanitaires.

III.3.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Tableau 3.25: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé			Autres
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la Commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l'affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	84,6	7,7	0,0	23,1		0	38,5		30,8	46,2	0	0		0
Rural	33,0	49,5	19,0	9,0		11,0	7,0		16,0	6,5	1,0	1,0		14
Ensemble	**36,2**	**46,9**	**17,8**	**9,9**		**10,3**	**21,1**		**16,9**	**8,9**	**0,9**	**0,9**		**13,1**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Les ménages de la Commune de Penka-Michel sont prêt à prendre des initiatives pour l'amélioration de l'offre des services de santé qui leur est offerte. De ce fait, 84,6% des ménages enquêtés en zone urbaine disent contribuer en plaidant pour le respect des normes sectorielles et environ un ménage sur deux se dit prêt à s'engager pour le control et la vérification de la présence effective du personnel médical. Par contre en zone rurale un ménage sur deux dit s'engager en plaidant auprès des ONG et structures privées pour la construction des formations sanitaires.

III.4 Services de l'éducation

III.4.1 Fréquentation scolaire dans la commune de Penka-Michel

Tableau 3.26: Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire		Secondaire 1er cycle		Secondaire 2ème cycle		Formation professionnelle	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Urbain	100,0	0	100	0	100	0	100	0		
Rural	82,35	11,76	75,53	9,57	88,75	10	95,23	2,38		
Ensemble	**84,21**	**10,52**	**76,41**	**9,23**	**89,53**	**9,30**	**95,45**	**2,27**		

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Du tableau 3.26, il ressort de manière générale que la plupart des enfants des ménages enquêtés dans la Commune de Penka-Michel de la maternel au secondaire fréquentent dans les établissements publics selon qu'on soit en milieu urbain ou rural. Spécifiquement, au cycle Maternel 100,0% fréquentent le public en milieu urbain et 82, 35% en milieu rural contre 11,76% au privé en zone rurale. Au cycle Primaire, uniquement 9,75% en milieu rural sont au privé contre 75,5% au public. Il en est de même pour le Secondaire 1er et 2eme Cycle où 88, 75% d'élèves sont au public et 95,23% respectivement en milieu rural

Tableau 3.27: Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

Milieu de résidence	Raisons de préférence du privé au public		
	Eloignement	Coût	Qualité de l'éducation
Urbain			
Rural	31,66	48,3	78,33
Ensemble	**31,66**	**48,3**	**78,33**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Selon le tableau 3.27, pour les ménages enquêtés en zone rurale, le choix porté sur la scolarisation des enfants dans un établissement privé se justifie par la qualité de l'éducation. Il est fortement recommandé d'améliorer la qualité de l'éducation dans le secteur public afin d'améliorer l'éducation des enfants.

Tableau 3.28: Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	**Milieu de résidence**			**Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier**		
	Urbain	Rural	Total	Oui	Non	Total
Maternel	*46,6*	*32,42*	*33,11*	*75,4*	*24,5*	*100*
Primaire	40	38,22	38,31	68,64	31,35	100
Secondaire 1er cycle	40	20,13	21,10	38,4	61,53	100
Secondaire 2nd cycle						
Formation professionnelle	6,66	2,73	2,92	100	0	100

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Les données du tableau 3.28 révèlent qu'en moyenne 40% des ménages en zone urbaine et en zone rurale affirment l'existence d'un établissement a cycle maternel, primaire et secondaire proche de la maison. Il fortement recommandé d'accroitre l'offre en structures, infrastructures équipées dans le secteur de l'éducation en zone rurale afin de garantir un accès à l'éducation pour tous.

III.4.2 Accessibilité de l'école publique dans la commune

Tableau 3.29: Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	**Milieu de résidence**				***Ensemble***	
	Urbain		*Rural*			
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Maternel	*133,33*	*5,33*	*44,88*	*1,58*	**49,18**	**1,76**
Primaire	269,33	9,66	378,57	8,62	373,25	8,67
Secondaire 1er cycle 2nd cycle	537,33	5,33	1513,54	25,55	1466,00	24,56
Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

On constate qu'en zone rurale les enfants parcourent environ 45m pour se rendre à l'école maternelle, 400m pour les enfants du primaire et environ 1,5 km pour les enfants du secondaire pour une durée respectivement de 2 min, 9 min et 26 min. Par contre en zone urbaine les enfants de la maternelle parcourent environ 133m, ceux du primaire 270m et ceux du secondaire environ 500m pour une durée respectivement de 5 min, 10 min et 5 min.

III.4.3 Caractéristiques de l'environnement scolaire

L'offre des services en éducation nécessite la mise en place d'un environnement propice dans le but d'offrir une éducation de qualité et durable pour les populations. A cet effet, selon l'enquête réalisée dans la Commune de Penka-Michel, il ressort du tableau 3.30a qu'en zone urbaine deux ménages sur cinq affirment la présence d'un cycle complet, d'une salle par niveau et de la disponibilité des bancs dans le secondaire 1er et 2nd cycle. Ce taux est plus relativement élevé dans le cycle primaire ou 33,33% des ménages affirment la présence des mêmes dispositifs. Pour ce qui est du cycle maternel, ce taux oscille autour de 13,33%.

Tableau 3.30a : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement en zone urbaine

Cycle d'enseignement	**Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté**				
	a un cycle complet	*a un atelier complet*	*a une salle par niveau de classe*	*Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves*	*Distribution de livres scolaires*
Maternel	13,33		13,33	13,33	0
Primaire	33,33		33,33	33,33	6,66
Secondaire 1er cycle et 2nd cycle	20		20	20	0
Formation professionnelle	0	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Tableau 3.30b a: Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement en zone rurale

Cycle d'enseignement	**Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté**				
	a un cycle complet	*a un atelier complet*	*a une salle par niveau de classe*	*Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves*	*Distribution de livres scolaires*
Maternel	4,77		4,09	4,43	2,04
Primaire	21,50		20,13	23,54	6,48
Secondaire 1er cycle et 2nd cycle	24,57		24,57	24,91	6,48
Formation professionnelle	0	0	0	0	0

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Tableau 3.31: Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	**Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement**	**Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe**			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	26,87	62,5	37,5	0	100
Primaire	41,81	68,83	27,27	3,89	100
Secondaire 1er cycle et 2nd cycle	48,67	50,64	44,15	5,9	100
Formation professionnelle					

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Tableau 3.32: Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres
Maternel	1,94	33,33	16,66		0	33,33
Primaire	4,87	20	6,60		0	53,33
Secondaire 1er cycle et 2nd cycle	4,54	7,14	0		0	57,14

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

III.4.4 Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Le cout reste relativement une barrière pour l'accès à l'éducation. Il ressort du tableau 3.33 que les ménages dépensent environ 13000f (inscription, APEE, et autres frais) l'an au total pour assurer l'éducation de leurs enfants au niveau du cycle maternel, environ 6000f au cycle primaire et environ 22000f pour le cycle secondaire. Pour la majorité des ménages, ce montant reste élevé.

Tableau 3.33: Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Dépense moyenne (FCFA)				Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Total	Elevé	Raisonnable	Faible	
Maternel	3696	6196	3071		62,5	37,5	0	
Primaire	1492,1	4261	636		53,24	45,45	1,28	
Secondaire	10308	9181	2773,63		72,72	25,97	1,29	
Formation professionnelle								

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Tableau 3.34: Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnées suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages endommagées ont été réfectionnées	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagées :					
		APEE	*Maire*	*Organisation du village*	*MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP*	*Elites*	*Autres*
Maternel		4,87	0,32	0	0,32	0	0
Primaire		23,05	1,29	0,64	4,87	2,27	0,64
Secondaire		23,05	1,62	0	5,51	2,59	0,97
Formation professionnelle							

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Pour ce qui est de la gestion des écoles, il ressort que l'acteur le plus impliqué dans la réfection des ouvrages endommagés dans les cycles maternel, primaire et secondaire est l'APEE**.** Il est fortement recommandé aux autorités (commune, MINEDUB…) à s'engager d'avantage dans l'entretien des établissements afin de garantir une éducation de qualité aux enfants de la commune de Penka-Michel.

III.4.5 Appréciation du service de l'éducation par cycle

Le tableau 3.35 nous renseigne sur la satisfaction des ménages concernant l'offre des services de l'éducation. Il ressort qu'environ 9% des ménages enquêtés ne sont pas satisfaits des services de l'éducation (primaire, secondaire) et pour la majorité c'est pour des raisons d'éloignement de l'établissement et les couts élevés de la scolarité.

.

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non satisfaction

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :										
		Eloignement de l'établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d'équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autre
Maternel	1,94	66,66	16,66	0	16,66	0	16,66	50	0	33,33	83,3	0
Primaire	8,11	60	20	44	24	12	8	28	16	8	60	4
Secondaire	**9,74**	**66,66**	**3,33**	**13,33**	**13,33**	**0**	**3,33**	**23,33**	**23,33**	**13,33**	**66,66**	**6,66**
Formation professionnelle												

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

III.4.6 Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

L'éducation de nos enfants passe par une implication de tous les acteurs en charge du secteur y compris les parents. De ce fait suivant le tableau 3.36, environ 12 % des ménages déclarent pouvoir s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers les primes d'excellence aux écoles. Il est fortement recommandé de faire davantage une sensibilisation auprès des parents pour accompagner les acteurs en charge de l'éducation de leurs enfants.

Tableau 3.36: Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Autres
Maternel	3,24	1,29	0,97	0,32	0,64	1,62	
Primaire	13,63	5,19	4,87	1,94	5,19	8,44	
Secondaire	12,37	8,44	3,89	2,27	4,54	9,74	
Formation professionnelle							

Tableau 3.37: Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l'école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	3,57	0,97	0,97	0,64	0	0,32	0,32	1,94	0,64	0,32
Primaire	18,50	4,54	6,49	2,59	0,9	1,62	1,62	8,11	0,97	0,32
Secondaire	16,88	3,89	9,41	1,94	0,9	1,62	2,59	8,76	1,94	0,97
Formation professionnelle										

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

III.5 Fourniture des services communaux dans la commune de Penka-Michel

III.5.1 Caractérisations de la fourniture des services communaux

La demande de service à la Commune ces 12 derniers mois a été relativement très faible. Pour la majorité des ménages (7,5%) c'était pour l'établissement d'un acte de naissance dont ils ont pu l'obtenir entre un jour et une semaine.

.

Tableau 3.38: Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	*Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois*	*Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon*	*Temps mis pour obtenir le service communal*					
			Au plus un jour	Entre un jour et une semaine	Plus de trois mois	Entre une semaine et un mois	Entre un mois et trois mois	En cours
Acte de naissance	***7,5***	***5,8***	***8,69***	***30,43***			***8,69***	***26,1***
Acte de mariage	***1,0***	***0,6***	***33,33***				***66,66***	
Acte de décès	***0,3***	***0,3***	***100***					
Légalisation des documents officiels	***1,6***	***1,3***	***40***					***20,0***
Délivrance des documents d'urbanisme	***0***	***0***						
Aménagement des voiries	***0***	***0***						
Gestion des déchets / Assainissement	***0***	***0***						
Hygiène et salubrité	***0***	***0***						
Aménagement des espaces verts et de loisir	***0***	***0***						
Transport public	***0***	***0***						

Eclairage public	***0,6***	***0***						***50***
Aménagement des aires de jeux	***0***	***0***						
Certificat de domicile	***0***	***0***						
Validation des plans de localisation	***0***	***0***						
Authentification des documents	***1,0***	***1,0***	***33,33***					
Informations	***1,0***	***1,0***	***100***					
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	***0***	***0***						
Autres	***0***	***0***						

III.5.2 Contraintes dans la fourniture des services communaux

Selon le tableau 3.39, pour les ménages qui ont eu à demander un service ces 12 derniers mois, notamment l'établissement d'un acte de naissance, environ 43,47% de ces ménages trouvent le temps mis pour rendre le service long pour des raisons tel que l'absence du personnel, mauvaise organisation des services. La mairie doit renforcer son effectif afin de rendre plus fluide les besoins des populations.

Tableau 3.39: Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	**Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service**	**Cause du délai long ou très long pour rendre service**					
		Personnel indisponible /absent	*Absence de matériel de travail*	*Incompétence du personnel*	*Mauvaise organisation Des services*	*Refus de Corrompre*	*Autres*
Acte de naissance	43,47	40		10	40		
Acte de mariage	66,66				100		
Acte de décès							
Légalisation des documents officiels	40				50		
Délivrance des documents d'urbanisme							
Aménagement des voiries							

Service communal	**Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service**	**Cause du délai long ou très long pour rendre service**					
		Personnel indisponible /absent	*Absence de matériel de travail*	*Incompétence du personnel*	*Mauvaise organisation Des services*	*Refus de Corrompre*	*Autres*
Gestion des déchets / Assainissement							
Hygiène et salubrité							
Aménagement des espaces verts et de loisir							
Transport public							
Eclairage public	100		100				
Aménagement des aires de jeux							
Certificat de domicile							

Service communal	**Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service**	**Cause du délai long ou très long pour rendre service**					
		Personnel indisponible /absent	*Absence de matériel de travail*	*Incompétence du personnel*	*Mauvaise organisation Des services*	*Refus de Corrompre*	*Autres*
Validation des plans de localisation							
Authentification des documents	33,33						
Informations							
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables							
Autres							

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Tableau 3.40: Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	**Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service**
Acte de naissance	17,39
Acte de mariage	0,0
Acte de décès	0,0
Légalisation des documents officiels	0,0
Délivrance des documents d'urbanisme	0,0
Aménagement des voiries	0,0
Gestion des déchets / Assainissement	0,0
Hygiène et salubrité	0,0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0,0
Transport public	0,0

Service communal	**Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service**
Eclairage public	0,0
Aménagement des aires de jeux	0,0
Certificat de domicile	0,0
Validation des plans de localisation	0,0
Authentification des documents	33,33
Informations	0
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	0
Autres	0,0

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

Selon le tableau 3.40, parmi les ménages qui ont obtenu un service ces 12 derniers mois à la Commune de Penka-Michel, 17,39% parmi eux déclarent avoir payé un pourboire pour obtenir l'acte de naissance, et 33,33% ont payé pour l'authentification de leurs documents. Il est fortement recommandé de mettre en place au sein de la mairie des mécanismes visant à lutter contre la corruption pour le bien de la communauté.

III.5.3 Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Tableau 3.41: Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	**Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage**				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	*Communication sur le budget annuel*	*Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière*	*Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement*	*Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement*
Urbain	0	0	0	0	0,0
Rural	8,5	0,34	0	2,7	17,1
Ensemble	8,1	0,32	0	2,5	16,2

Source: Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

III.5.4 Appréciation des services communaux

Toutefois, l'appréciation des services communaux diffère selon le milieu de résidence. En effet le tableau 3.42 révèle que 86,66% des ménages en milieu urbain ne sont pas satisfaits des services communaux contre 34,12 % en milieu rural. Les raisons d'insatisfaction sont à 76,6% pour la méconnaissance des actions menées par la Commune, à 72,56% la non information des populations sur la gestion communale, à 41,59% pour le manque de confiance envers l'exécutif municipal, à 19,46% le manque de professionnalisme et 16,8 % la lourdeur dans le traitement des demandes des usagers. Ces proportions militent pour des actions communales davantage axées l'information des populations sur la gestion communale en vue d'améliorer la confiance des confiance des populations.

Tableau 3.42: Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l'exécutif municipal	Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autres
Urbain	86,66	0,0	100	0	0	0	0	100	61,53	7,69	0,0
Rural	34,12	19,0	69	8	14	3	22	74	39	30	3,0
Total	**36,68**	**16,8**	**72,56**	**7,07**	**12,38**	**2,65**	**19,46**	**76,99**	**41,59**	**27,43**	**2,7**

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

III.5.5 Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Le tableau 3.43 nous renseigne sur l'action des ménages pour l'amélioration des services communaux. Il ressort qu'en zone urbaine, 66,66% des ménages sont prêts en s'engager à travers l'adhésion à des groupes d'écoute des radios, participation aux réunions d'information et sensibilisation de la Commune. Par contre en zone rurale la majorité soit environ 42,3% se disent prêt à s'engager à travers la contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté.

Tableau 3.43: Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :**									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d'antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	46,7	13,53	20	0	13,33	6,66	20	66,66	66,66	0
Rural	42,3	9,55	18,08	7,50	2,38	2,04	14,67	25,93	39,24	15,7
Total	42,5	9,74	18,18	7,14	2,92	2,27	14,93	27,92	40,58	14,9

Source : Enquête CCAP2, Penka-Michel 2022

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

L'implication des populations dans l'offre des biens et services publics est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ceux-ci dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publique rendu et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que la population participe aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation de population à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influent sur leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

IV.1. Dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en 4 axes principaux : la composition et attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Les critères de sélection qui ont permis sont les suivants:

- Etre élu local au moins pour le poste du Président ;
- Résider de préférence dans la Commune ;
- Etre disponible ;
- Avoir une connaissance de la Commune ;
- Avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêts ;
- Maîtriser le processus de planification locale ;
- Ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

Le Comité Communal de Suivi Evaluation est composé de plusieurs membres à savoir :

- Un (01) Président
- Un (01) Secrétaire
- Six (06) Membres

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Les attributions du Comité Communal de Suivi Evaluation sont les suivantes :

- Suivi Evaluation de la mise en œuvre du PCD
- Compte rendu au Maire et au Conseil Municipal des missions de Suivi Evaluation et du niveau d'exécution des actions inscrites dans le PCD
- Suggestion au Maire de la conduite à tenir pour la résolution des problèmes relevés
- Présentation au Maire et au Conseil Municipal du rapport de Suivi Evaluation tous les trimestres, ainsi que pour les missions ponctuelles
- Suivi Evaluation au quotidien de l'exécution des microprojets inscrits dans le PCD.

IV.1.3. Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Les indicateurs de sui et évaluations fréquemment utilisées par la Commune de Penka-Michel sont de plusieurs ordres :
- Nombre de réunion du Comité Communal de Suivi Evaluation (CCSE)
- Procès-verbal des réunions du Comité Communal de Suivi Evaluation (CCSE)
- Nombre de missions de suivi évaluation
- Identité des missionnaires

- Termes de références des missions de suivi évaluation
- Procès-verbal de missions du Comité Communal de Suivi Evaluation (CCSE)
- Nombre de réunions de compte rendu avec le Maire
- Procès-verbal des réunions de compte rendu avec le Maire
- Nombre de réunions de compte rendu avec le Conseil municipal
- Procès-verbal des réunions de compte rendu avec le Conseil Municipal,
- Lettre de sollicitation de l'implication des sectoriels
- Procès-verbal de constitution des sous-comités de gestion

IV.1.4. Dispositif, outils et fréquence du reporting

Comité Communal de Suivi Evaluation de l'exécution du PCD (CCSE) en relation directe avec le Maire et le Conseil Municipal et la possibilité de solliciter les sectoriels le cas échéant. Les outils mis à disposition pour assurer le reporting sont :

Bloc-notes, Crayons à bille, Papier format A4, Encre, Imprimante, Ordinateur ;

Fiche du projet, Dossier d'appel d'offres, Chronogramme de mise en œuvre, TDR du suivi évaluation ;

Fiche d'évaluation environnementale, Convention de financement, Devis quantitatifs et qualitatifs des travaux et Cahier des charges du prestataire et clauses particulières ;

Spécification des matériaux et des dosages, cahier de chantier, Moyen de locomotion et Niveau d'eau de maçon.

La fréquence du reporting est mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle pour les rapports d'activités. Les procès-verbaux sont déposés à la fin de chaque activité/mission.

IV.2. Plan d'action du contrôle citoyen de l'action publique

PLAN D'ACTIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE EN VUE DE LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
				Approvisionnement en eau potable								
Faciliter aux populations l'accès à l'eau potable	*Impliquer les populations dans la gestion des points d'eau*	*Redynamisation des COGES points d'eau existant*	*CCC, CCD, CS Technique, Chefs de villages/quartiers*	*05/09/2022 - 14/09/2022*		*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COGEs*					*Commune de Penka-Michel*	
		Sensibilisation des populations pour contribution financière du COGES	*CS Technique, Chefs de villages/quartiers*	*16/09/2022-27/09/2022*		*Rapport et quantification du potentiel à contribuerPopulation*					*Commune de Penka-Michel*	
	Améliorer l'accès à l'eau potable	*Organisation de séance de formation de population sur la chaine de l'eau*	*CCC, CCD, CS Technique, Chefs de villages/quartiers*	*01/10/2022-07/10/2022*		*Nombre de points d'eau réhabilités*					*Commune de Penka-Michel*	
		Sensibilisation des populations sur leur importance dans la gestion des points d'eau	*Responsable secteur eau*	*01/10/2022-07/10/2022*		*Rapport / PV de formation des populations*					*Commune de Penka-Michel*	
	Augmenter l'offre en eau potable	*Sensibilisation des populations sur leur importance dans la gestion des points*	*Responsable secteur eau*	*01/10/2022-07/10/2022*		*Rapport / PV de formation des populations*					*Commune de Penka-Michel*	

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
		d'eau										
		Construction de points d'eau supplémentaires dans les localités de la commune	*Maire, CCC, CCD, CS Technique*	*Du 01/01/2023 au 31/12/2023*		*Nombre de réseaux d'adduction d'eau réalisés et nombre de châteaux d'eau construits*					*Commune de Penka-Michel*	
				Santé								
Faciliter l'accès aux soins de santé de qualité	*Faciliter l'accès aux personnels soignants*	*Accroitre le nombre de personnel soignant de qualité dans les structures de santé de l'espace communal*	*Représentant chef de district de santé*	*01/12/2022-28/12/12*		*Fiche décharge plaidoyer envoyé*					*District de santé de Penka-Michel*	
		Contribuer à la valorisation de la pharmacopée locale	*Représentant chef de district de santé*	*02/2022*		*Fiche décharge plaidoyer envoyé*					*District de santé de Penka-Michel*	
	Impliquer les populations dans la gestion des formations sanitaire	*Accroitre l'offre en structures, infrastructure équipées, et aménagement sanitaires dans la commune*	*Maire, Comité de suivi des changements et CS District de Santé*	*2022-2025*		*Nombre de formations sanitaires supplémentaires créées Nombre de formations sanitaires supplémentaires*					*District de santé de Penka-Michel*	

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
						créées						
		Renforcer la capacité du personnel sanitaire et le taux de couverture en matière de santé dans l'espace communal	*Représentant chef de district de CS District de Santé*	*2023-2024*		*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA*					*District de santé de Penka-Michel*	
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	*Représentant chef de district de s CS District de Santé*	*2023-2025*		*Fiche décharge plaidoyer envoyé*					*District de santé de Penka-Michel*	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	*Représentant chef de district de santé*	*2023-2025*		*Fiche décharge plaidoyer envoyé*					*District de santé de Penka-Michel*	
				Education								
Faciliter l'accès à l'éducation de qualité	*Faciliter l'accès aux personnels soignants*	*Accroitre le nombre de personnel enseignant de qualité dans les structures éducative de l'espace communal*	*Responsable secteur éducation*	*2023-2025*		*Fiche décharge plaidoyer envoyé*					*Commune de Penka-Michel*	

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
		Contribuer à la valorisation de l'éducation publique	*Responsable secteur éducation*	*2023-2025*		*Fiche décharge plaidoyer envoyé*					*Commune de Penka-Michel*	
	Impliquer les populations dans la gestion des formations éducatives	*Accroitre l'offre en structures, infrastructure équipées, et aménagement éducative dans la commune*	*Responsable secteur éducation*	*2022-2025*		*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA*					*Commune de Penka-Michel*	
		Renforcer la capacité du personnel éducatif et le taux de couverture en matière d'éducation dans l'espace communal	*Responsable secteur éducation*	*2023-2025*		*Rapport / PV de réunion de redynamisation des COSA*					*Commune de Penka-Michel*	
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	*Responsable secteur éducation*	*2023-2025*		*Fiche décharge plaidoyer envoyé*					*Commune de Penka-Michel*	
		Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des écoles	*Responsable secteur éducation*	*2022-2025*		*Fiche décharge plaidoyer envoyé*					*Commune de Penka-Michel*	

Objectif global	Objectif spécifique	Action	Responsable	Période		Indicateur de résultat de l'action	Unité de mesure	Fréquence de mesure	Valeur de référence	Valeur Cible	Source de données	Méthode de mesure
				Début	Fin							
				Fourniture des services communaux								
Améliorer la qualité de l'institution communale	*Offrir des meilleurs services communaux*	*Accroitre l'offre en structures, infrastructure dans la commune*	*Responsable communal*	*2022-2025*		*Fiche décharge plaidoyer envoyé*					*Commune de Penka-Michel*	
		Renforcer la capacité du personnel communal et la diffusion des informations dans l'espace communal	*Responsable communal*	*2022-2025*		*Fiche décharge plaidoyer envoyé*					*Commune de Penka-Michel*	
	Plaider pour l'amélioration des conditions de vie des populations	*Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction de routes et de loisirs*	*Responsable communal*	*2022-2025*		*Fiche décharge plaidoyer envoyé*					*Commune de Penka-Michel*	
		Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	*Responsable communal*	*2022-2025*		*Fiche décharge plaidoyer envoyé*					*Commune de Penka-Michel*	

Annexe

Annexe 1 : Liste des intervenants dans la rédaction du rapport

N°	Noms et Prénoms	Fonction	Téléphone/e-mail
1	ONGO NKOA Bruno Emmanuel	Coordonnateur	*(+237) 675194049* *ongoema@yahoo.com*
2	FAHA Peres	Superviseur Rédaction	*(+237) 696640238* *japhetfaha@gmail.com*
3	BITOTO EWOLO Fabrice	Rédaction	*(+237) 693413877* *ewolofab@gmail.com*
4	SONG Jacques Simon	Membre	*(+237) 696945815* *sonjacques@yahoo.fr*
5	OKOLOUMA Alex	Membre	*(+237) 674165797* *okoloumalex@yahoo.fr*
6	MELINGUI BATE Abraham	Membre	*(+237) 676249644* *melibate@yahoo.fr*
8	ONDOUA BEYENE Blaise	Membre	*(+237) 655176794* *ondouabeyeneblaise@gmail.com*
9	MINKOE BIKOULA Séraphin Brice	Membre	*(+237) 696656828* *bricebikoula@yahoo.com*
10	NGNOUWAL ELOUNDOU Georges	Membre	*(+237) 697032024* *eloundou29@gmail.com*
11	AYANG MIMBANG Jocelyne	Membre	*(+237) 655022955* *ayangmimbang@gmail.com*

Annexe 3 : Questionnaire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN	**REPUBLIC OF CAMEROON**
Paix-Travail-Patrie	**Peace-Work-Fatherland**
---------	---------
MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	**MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT**
---------	---------
SECRETARIAT GENERAL	**GENERAL SECRETARY**
---------	---------
PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF	**NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM**
---------	---------
CELLULE NATIONALE DE COORDINATION	**NATIONAL COORDINATION UNIT**

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01	Région _____	|__|__|
S1Q02	Département _____	|__|__|
S1Q03	Commune _____	|__|__|__|
S1Q04	Lot de communes _____	|__|__|
S1Q05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	|__|__|
S1Q06	Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale	|__|
S1Q07	Nom de la localité _____	
S1Q08	Numéro de structure _____	|__|__|__|
S1Q08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	|__|__|
S1Q09	Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____	
S1Q10	Nom du chef de ménage_____	

S1Q11	Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q12	Nom de l'enquêté _____	
S1Q13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____	|__|
S1Q14	Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin	|__|
S1Q15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	|__|__|
S1Q16	Téléphone de l'enquêté _____	|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17	Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18	Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____	|__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19	Nom de l'enquêteur _____	
S1Q20	Nom du superviseur communal _____	
S1Q21	Résultat de la collecte _____	
	01=Enquête complète 02=Enquête incomplète 03=Refus 04=Absence d'un répondant compétent 05=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 96=Autres (à préciser)	|__|__|
	(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	
S1Q22	Appréciation de la qualité de l'enquête : 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise	|__|

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

CODES S1Q13

Section II. EAU POTABLE			
			1=oui 2=non 8=NSP
S2Q01	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|
		B. Puits avec pompe électrique	|__|
		C. Puits à ciel ouvert	|__|
		D.Forage avec pompe à motricité humaine	|__|
		E.Forage avec pompe électrique	|__|

***Section II*. EAU POTABLE**			
		F. Borne-fontaine	|__|
		G.Source	|__|
		H. Marre	|__|
		I.Réseau d'adduction d'eau	|__|
		J. Adduction en eau potable (CAMWATER)	|__|
		K.Rivière	|__|
		X. Autres-à préciser)_____	|__|
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q18		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 01= Puits avec pompe à motricité humaine 04=Forages avec pompe à motricité humaine 02= Puits avec pompe électrique 03 = Puits à ciel ouvert 06 =Source 07 . = Rivière 04 =Forage avec pompe électrique 08=Adduction en eau potable 09 = Borne-fontaine 10 =Marre		|__|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune	|__|
		B=Etat	|__|
		C=Une élite	|__|
		D=Le comité de gestion du point d'eau	|__|
		E=Chef de village/quartier	|__|
		F=CAMWATER/SNEC/CDE	|__|

***Section II*. EAU POTABLE**			
		H = Ne sait pas	|__|
		X=Autres partenaires : _____	|__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	|__| |__| |__| |__| |__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|__||__||__|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non → S2Q18		|__|
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau	|__| |__| |__| |__|

***Section II*. EAU POTABLE**			
		E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|__| |__| |__| |__|
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 → S2Q18		|__|
S2Q17c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|__||__|__|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → S2Q20.		|__|
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|__| |__| |__|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|__| |__| |__| |__| |__|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	

***Section II*. EAU POTABLE**			
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|__| |__|
		X. Autres à préciser _____	|__|

***Section III*. SANTE**			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée	|__|
		B. Centre Médical d'Arrondissement	|__|
		C. Hôpital de district	|__|
		D. Hôpital régional	|__|
		E. Hôpital de référence	|__|
		F. Formation de santé privé	|__|
		X. Autres (à préciser)	|__|
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|

***Section III*. SANTE**			
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__||__|__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__||__|__|__|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité	|__|
		B. Pédiatrie	|__|
		C. Laboratoire	|__|
		D. Petite Chirurgie	|__|
		E. Hospitalisation	|__|
		X. Autres à Préciser :_____	|__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non** **S3Q12** →		|__|

***Section III*. SANTE**			
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		|__|
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires	|__|
		B. Mauvaise qualité des services offerts	|__|
		C. Absentéisme du personnel	|__|
		D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire	|__|
		E. Monnayage des soins	|__|
		F. Insuffisance de médicaments	|__|
		G. Mauvaise qualité des équipements	|__|
		H. Insuffisance des équipements	|__|
		I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé	|__|
		X. Autres (à préciser) : _____	|__|
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	|__|
		A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	|__|
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires	|__|
		B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	|__|
		C. Amélioration de la gestion des FOSA	
		C1. La redynamisation du COSA/COGE	|__|
		C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	|__|
		C3. L'accueil et la prise en charge des patients	|__|
		C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière	|__|

***Section III*. SANTE**			
		C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel	|__|
		C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	|__|
		D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		D1. Subvention de la COSA	|__|
		D2. Le Développement de partenariats publics-privés	|__|
		D3. La négociation des jumelages et intercommunalités	|__|
		X. Autres à préciser	|__|

***Section IV*. EDUCATION**						
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.					|__|__|
Noms des enfants du ménage dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans			_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|

Section IV. EDUCATION						
	lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement public « Nom du cycle » d'enseignement public ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			***Maternel***	***Primaire***	***Secondaire***	***Formation professionnelle***
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire du cycle (nom du cycle) que fréquente votre enfant ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures		|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il un cycle complet ? (Distinguer le premier cycle du second cycle) 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__| |__|	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un					|__|

***Section IV*. EDUCATION**					
	atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP				
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage est scolarisés dans le (nom du cycle) ?	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|	|__|__|__|
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	|__|	|__|	|__|	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	|__|	|__|	|__|	
	B. Durée	|__|	|__|	|__|	

***Section IV*. EDUCATION**					
	C. Réunion d'information et non d'échanges D. Non reddition des comptes X. Autres (à préciser)	|__| |__| |__|	|__| |__| |__|	|__| |__| |__|	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ------------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)
		APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)
		Autres frais ---------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles --------	Total des frais exigibles ---------	Total des frais exigibles ----------
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ?				
	A. L'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Le Maire (Commune)	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Une organisation du village	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Les Elites	|__|	|__|	|__|	|__|

***Section IV*. EDUCATION**					
	X. Autres partenaires (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ ***S4Q24*a**	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ?				
	A. Eloignement de l'établissement	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Insuffisance de salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Insuffisance d'équipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Insuffisance des écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Manquements liés au Personnel				
	E1. Assiduité,	|__|	|__|	|__|	|__|
	E2. Ponctualité	|__|	|__|	|__|	|__|
	E3. Qualité des enseignements	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ?				

	(Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Formation des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Prime aux bons enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Acquittement des cotisations	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Diffusion des bonnes pratiques	|__|	|__|	|__|	|__|
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|

***Section IV*. EDUCATION**

***Section V.* SERVICES COMMUNAUX**

Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis …… ….. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 2 =heures, 3 = jour, 4 = semaine, 5 = mois, *Si S5Q03=en cours passer à S5Q03a* *Si autre réponse, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1* → *S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de décès	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Acte de mariage	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Légalisation des documents officiels	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des voiries	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Gestion des déchets /assainissement	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

***Section V.* SERVICES COMMUNAUX**							
Hygiène et salubrité	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Transport public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Eclairage public	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Aménagement des aires de jeux	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Certificat de domicile	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Validation des plans de localisation	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Authentification des documents	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Informations	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	
Autres (à préciser) _____	|__|	|__|	|__||__|__|__|	|__||__|__|__|	|__|	|__|	|__|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|

***Section V.* SERVICES COMMUNAUX**			
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14		|__|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	|__|
		B. Non information des populations de la gestion communale	|__|
		C. Manquements liés au Personnel communal	
		C1. Absentéisme du personnel	|__|
		C2. Corruption	|__|
		C3. Mauvais accueil	|__|
		C4. Manque de professionnalisme	|__|
		D Méconnaissance des actions menées par la commune	|__|
		E Manque de confiance envers l'exécutif municipal	|__|
		F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	|__|
		X. Autres (à préciser) _____	|__|
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	|__|
		B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	|__|
		C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	|__|
		D. Consultation du babillard de la commune	|__|
		H. Interventions dans les radios communautaires	|__|
		H1 Animation des tranches d'antenne	|__|
		H2 Suivi des tranches horaires dédiées	|__|
		H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées	|__|
		H4 Adhésion à des groupes d'écoute	|__|
		I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune	|__|
		X. Autres (à préciser) : _____	|__|

Observations sur l'enquête